

## SOCIÉTÉ DE LILLE ET BONNIÈRES POUR L'ÉPURATION DES HUILES MINÉRALES (1877), puis LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES (1909)

S.A., 1877, au capital de 653.000 francs, en 653 actions de 1.000 francs dont 353 d'apports : 200 à MM. Dubus et [Ernest] Renard, 150 à M. Renard et 3 à M. Mathéi, en rémunération es apports suivants :

1° Par MM. Dubus et [Ernest] Renard :

a) Une usine servant précédemment à la fabrication de produits chimiques, et en dernier lieu, à la distillation des huiles minérales, située à Bonnières (Seine-et-Oise), usine construite sur un terrain de 2 hectares 4 ares 71 centiares, avec son mobilier industriel ;

b) Le droit concédé par arrêté préfectoral, à un emplacement pour établir une estacade en charpente avec grue mobile ;

c) Le droit concédé par arrêté préfectoral de prendre de l'eau dans la Seine pour les besoins de l'usine, etc. ;

2° Par M. Mathéi :

Une pièce de terre, sise à Bonnières, d'une contenance de 31 ares 30 centiares ;

3° Par M. Renard :

Une usine construite sur un terrain de 1 hectare 50 ares, situé sur les territoires de Loos et de Séquedin, avec ses immeubles par destination et son mobilier industriel.

Objet : exploitation de deux petites raffineries à Lomme-lez-Lille (Nord) et Bonnières (Seine-et-Oise).

Le capital fut porté successivement à :

1 million en 1881 par l'émission de 347 actions nouvelles de 1.000 francs.

2 millions en 1896 par l'émission de 1.000 actions de 1.000 francs concordant avec la répartition d'une somme de 1 million prélevée sur le fonds d'amortissement, mais réduit par la suite à 1 million par l'abaissement à 500 francs du nominal des actions, la somme de 1 million précédemment distribuée étant réinscrite au fonds d'amortissement ;

2.250.000 francs en 1900 par l'émission au pair de 2.500 actions de priorité de 500 francs.

---

Société anonyme de Lille et Bonnières  
Prorogation  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 juillet 1896)

Aux termes d'une délibération en date du 6 juin 1896, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme de Lille et Bonnières, pour l'épuration des huiles minérales, au capital de un million de francs, avec siège social, à Lille, 157, boulevard de la Liberté, a prorogé jusqu'au 31 mars 1917, par modification à l'article 4 des statuts, la durée de la société qui devait prendre fin le 18 avril 1897.

---

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mai 1897)

5 juin, 3 h., ord. et extraord. — Société de Lille et Bonnières pour l'épuration des Huiles minérales. — Au siège social, 10, rue des Pyramides, Paris. — Extraord. : Ordre du jour : Proposition de modification de l'article 37 des statuts. — *Petites Affiches*, 19.

---

Ernest-Alexis RENARD-MARESKA, président

Né en 1831.

Originaire de Gand.

Marié à Elvina Mareska. Dont 4/4 Georges Renard (1869-1949) : ci-dessous.

---

Ingénieur civil.

Fondateur du Ducroire, assurances contre les risques commerciaux, à Lille (1885).

Administrateur de la *Washington* belge et de sa succursale française : éclairage à incandescence par le pétrole.

de la Société générale parisienne d'antiseptie et de Paris-Lumière (1903).

NÉCROLOGIE

Ernest-Alexis Renard-Mareska

(*Le Figaro*, *La Liberté*, 27 janvier 1904)

Nous apprenons la mort de M. Renard-Mareska, ingénieur civil, président du conseil d'administration de la Société de Lille et Bonnières, lieutenant-colonel honoraire de la garde civique de Gand, ancien juge au tribunal de commerce, décédé à Paris, 33, quai Voltaire, à l'âge de soixante-douze ans.

Ses obsèques seront célébrées demain à midi, à Saint-Thomas-d'Aquin. On se réunira à la maison mortuaire. L'inhumation aura lieu à Gand, au cimetière du Mont-Saint-Amand, dans la sépulture de famille.

---

Albert HAUS, président

Né le 29 octobre 1851 à Gent (Gand), Belgique).

Avocat à Gand.

Fondateur en 1892 de la Réassurance belge.

Décédé le 14 mai 1926 à Sinaai, Saint-Nicolas (Flandre orientale).

SOCIÉTÉ LE CAMPHRE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 janvier 1909)

.....

Elle s'est d'abord occupée de rechercher un emplacement pour y édifier son usine ; elle acquit d'abord de la Société Lille et Bonnières une fabrique sise à Bonnières. Puis, jugeant préférable de s'installer à proximité d'une grande fabrique de produits chimiques, pour réduire les frais de transport de ses matières premières, elle acheta, aux Établissements Malétra, un terrain libre attenant à leur usine de Petit-Quevilly.

.....

---

INCENDIES TRAGIQUES  
(*La Liberté*, 20 mai 1909)

Rouen. — Cette nuit, vers onze heures, un violent incendie s'est déclaré à l'usine de pétrole Lille-Bonnières. Le feu a pris dans un magasin où l'on prépare de la vaseline.

Les pompiers de la ville se sont rendus sur les lieux, et le feu était presque éteint, déjà les sauveteurs, sur le dire des ingénieurs qui déclaraient qu'il n'y avait aucun danger, pénétraient dans le bâtiment incendié, quand, tout à coup, une violente explosion se produisit, ensevelissant les sauveteurs sous les décombres.

On signale trois morts et de nombreux blessés. L'incendie continue. Les morts sont : le caporal Poupardin, les sapeurs Roger et Vauchel, tous volontaires.

---

1909 : NOUVELLE DÉNOMINATION :  
SOCIÉTÉ DE LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
suite à l'absorption de la  
Société des huiles minérales de Colombes  
fondée en 1865.

Société de Lille et Bonnières  
Augmentation de capital.  
Changement de dénomination  
Modifications aux statuts.  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 décembre 1909)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 19 novembre 1909, le capital social est porté de 2 250.000 fr. à 4.350.000 fr. par la création de 3.000 actions de priorité et 1.200 actions ordinaires, toutes de 500 fr chacune, entièrement libérées et attribuées en représentation d'apports par voie de fusion à la Société des huiles minérales de Colombes. La société prend, par suite, la nouvelle dénomination suivante : Société de Lille-Bonnières et Colombes, et les statuts, articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14, 17, 26, 27, 28, 45, 47 et 52, ont été modifiés en conséquence. — *Gazette du Palais*, 10 décembre 1909.

---

INSCRIPTION À LA COTE DU  
SYNDICAT DES BANQUIERS EN VALEURS AU COMPTANT

Société de Lille-Bonnières et Colombes  
au capital de 5.350.000 fr.,  
divisé en 10.700 actions de 500 fr., dont 7.500 de priorité et 3.200 ordinaires  
Siège social à Paris, 10, rue des Pyramides  
Notice sur la constitution  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 décembre 1913)

Maurice DANSET, fondateur

Né le 16 septembre 1858 à Lille.

Fils de Louis François Danset, négociant à Halluin, et de Mélanie Françoise Élisabeth Dautremer.

Bachelier ès lettres.

Fondateur de la Mutuelle de l'industrie du pétrole (Seine, Seine-et-Oise, Seine et Marne) (1889).

Entré en 1890 à la société Lille et Bonnières. Directeur général (1912), puis administrateur-directeur.

Secrétaire de la succursale française de la Washington belge.

Administrateur de la Société générale parisienne d'antisepsie et de Paris-Lumière (1903).

En octobre 1914, a proposé au ministère de la Guerre de transformer — à l'aide des appareils de rectification de l'usine de Rouen — le benzol en benzine cristallisable destinées à la production du phénol synthétique pour la mélinite et en toluène, base de l'explosif trinito-toluène. Les essais ayant été concluants, le gouvernement demande à M. Danset que l'usine de la société LBC à La Garenne fut aménagée également pour ces fabrications et lui confia la mise en état et la gestion des deux usines qu'il avait réquisitionnées à La Pallice et à Rouen.

Membre du comité général du pétrole et délégué des importateurs français auprès du commissariat général aux Essences, pendant la guerre.

Chevalier de la Légion d'honneur du 12 février 1930 :

trésorier de la Chambre syndicale de l'industrie du pétrole et de la Société technique de l'alcool,

administrateur de la Société française des carburants, de la Cie française des pétroles du Maroc (1920), de la Cie française des pétroles (avr. 1924), de la Société du dépôt de pétrole de Cherbourg, de la Société algérienne des huiles minérales, de la Cie marocaine des carburants (1926), de la Cie méridionale des pétroles, de la Société champenoise des carburants.

Avis de décès : *Le Temps*, 1<sup>er</sup> avril 1938.

MM. Danset dans le *Bulletin annexe au Journal officiel* des 29 avril 1907, 29 novembre 1903 et 6 juin 1910, et P. Mallet <sup>1</sup>, demeurant à Paris, 10, rue de Milan, dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* des 25 novembre 1912 et 6 janvier 1913, ont, pour se conformer à la loi du 30 janvier 1907. fait insérer cinq notices se complétant l'une l'autre, sur la constitution de la Société de Lille-Bonnières et Colombes, formée pour une durée expirant le 31 mars 1940 et ayant pour objet, la création et l'acquisition en France et à l'étranger et l'exploitation des raffineries de pétrole et autres huiles minérales, ainsi que rétablissement d'annexes à ces usines pour le traitement des sous produits et hydrocarbures.

La première de ces notices mentionne que la répartition des bénéfices s'effectue de la manière suivante : 5 % pour la réserve ; sur le surplus 5 % de dividende aux actions

---

<sup>1</sup> Paul Mallet : des Huiles minérales de Colombes. Successeur d'Albert Haus à la présidence de LBC. Voir encadré ci-dessous.

de priorité ; sur l'excédent 4 % de dividende à toutes les actions ; sur le solde 24 % au conseil ; 3 % aux commissaires ; 5 % aux employés.

Cette notice fait encore savoir que la Compagnie a procédé à une première émission de 3.000 obligations de 500 fr. rapportant 4 1/2 %, payable en deux coupons semestriels les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre, remboursables en 30 années à partir du 1<sup>er</sup> mai 1909, par tirages annuels. Ces obligations sont gagées par tout l'actif social.

La 3<sup>e</sup> notice indique que le capital primitivement fixé à 2.250.000 fr. et divisé en 4.500 actions dont 2.000 ordinaires et 2.500 de priorité, a été porté suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 12 novembre 1909, à 4.350.000 fr., par la création de 4.200 actions de 500 fr., dont 3.000 de priorité et 1.200 ordinaires d'apport attribuées à la Société des huiles minérales de Colombes. Elle mentionne encore que, dans sa séance du 28 décembre 1909, le conseil d'administration a décidé la création de 2.000 nouvelles obligations de 500 fr. identiques aux anciennes.

La dernière notice fait savoir que le conseil d'administration, autorisé par l'assemblée extraordinaire du 25 juin 1912 à porter le capital de 4.350.000 à 6 millions, par la création de 3.300 actions de priorité, a décidé la création de 2.000 actions soit une augmentation de 1 million de son capital, porté ainsi à 5 millions 350.000 fr. Elle fait enfin savoir que l'assemblée générale annuelle se réunit le 3<sup>e</sup> jeudi de septembre, au siège social, sur avis de convocation inséré 16 jours à l'avance dans un journal d'annonces légales de Paris. , Le bilan au 31 mars 1913, approuvé par l'assemblée du 18 septembre dernier, est le suivant :

ACTIF	
Immeubles et matériel :	
Lille et Bonnières	4.864.492 75
Colombes	2.891.970 17
Cavalerie	61.230 00
Marchandises, approvisionnements	5.249.841 03
Caisse	72 522 44
Portefeuille	534.715 24
Effets à recevoir	184.249 47
Assurances, contributions, loyers	65.889 15
Banquiers	1.144.351 10
Débiteurs divers	824.395 15
	<u>15.893.686 30</u>
PASSIF	
Capital	5.350.000 00
Obligations	2.300.000 00
Réserve légale	460.955 87
Amortissement des immeubles	1.330.977 81
Coupons d'oblig. restant à payer	50.111 25
Oblig. remboursables	56.500 00

Divid. restant à payer	20.514 92
Compte courant	465.769 10
Douane	1.412.860 62
Créditeurs divers	3.163.616 14
Profits et pertes :	
Solde antérieur : 8.527 72	
Bénéfice de 1913 : 1.273 833 37	1.282.360 59
	15.893.686 30

Les statuts de la Société de Lille-Bonnières Colombes (précédemment Société de Lille et Bonnières pour l'épuration des huiles minérales) ont été déposés chez M<sup>e</sup> Lefèvre, notaire à Lille.

Le conseil d'administration est actuellement composé de MM. Albert Haus, président ; Gustave Hyde <sup>2</sup> ; Paul Mallet ; Marcel Nagelmackers ; Alexandre Palliez ; Victor Panquin <sup>3</sup> ; Arthur Pernolet <sup>4</sup> ; Georges Renard <sup>5</sup> et le baron de Steenhault <sup>6</sup>.

Le service financier se fait au siège social, à Paris, 10, rue de Calais, à la Banque Allard, 12, place de la Bourse, au Comptoir d'escompte et à la Société Centrale des Banques de Province, 20 bis, rue Lafayette.

---

<sup>2</sup> Gustave Hyde-Vercruysse : propriétaire à Gand. Fondateur en 1892 de la Réassurance belge avec Albert Haus.

<sup>3</sup> Victor Panquin : représentant probable de Nagelmackers, banquiers à Bruxelles : commissaire de la Société commerciale et minière du Congo (1910), administrateur de la Société de construction de chemins de fer et travaux publics (1920), de la Société de traitements métallurgiques (1924), commissaire de la Lorraine-Diétrich. Administrateur de filiales de LBC : Comptoir franco-oriental du naphte (1921) et Cie marocaine des carburants (1926).

<sup>4</sup> Arthur Félix Pernolet (Poullaouen, 14 mars 1845-Paris, 15 janvier 1915) : fils de Charles Pernolet, X-Mines, directeur des mines de plomb argentifère de Poullaouen et Huelgoat, député de la Seine (1871-1876), administrateur de la Cie parisienne d'éclairage et de chauffage par la gaz (« Parisienne du Gaz »)(1870), de la Cie napolitaine d'éclairage et de chauffage par la gaz (1871)...

Frère de Marie (Mme de Boislile, sous-chef de cabinet au ministère des finances) et de Mme Léopold Pannier.

Marié en 1874 à Césarine Paléologue, sœur de Maurice (ambassadeur), de Mme André Lebon (ministre des colonies) et de Mme Jules Dietz (avocat, rédacteur au *Journal des débats*).

Ingénieur ECP et des Mines. Ingénieur à la Cie des mines d'Anzin (1862-1873). Administrateur de la Compagnie française des mines du Laurium (1879), du Gaz de Bucharest (fév. 1880), mission en Europe sur les mines à grisou (mai 1880), administrateur de la Compagnie française des mines et usines d'Escombrera-Bleyberg, de la Compagnie française des mines de cuivre d'Agua-Tenidas, député du Cher (1885-1889), administrateur de la Grande Brasserie et malterie franco-suisse de Beaucaire, de la Société anonyme de Carbonisation (1890), de la Cie parisienne du gaz (1890), de la Filature Rouennaise (1891), des Mines de charbon de Puertollano (Espagne)(1892), des Houillères de la Haute-Loire, de la Société d'Éclairage, chauffage et force motrice (1903), des Mines d'Ekaterinovka, de Peñarroya (1913) (après absorption d'Escombrera-Bleyberg et Puertollano)...

<sup>5</sup> Georges Renard (1869-1949) : fils d'Ernest Renard (ci-dessus). Marié à Jenny Aubert, puis Magdeleine Dujardin. Ingénieur. Administrateur de la Compagnie générale de travaux d'éclairage et de force (Clémançon)(1892), de la Compagnie générale de traction et d'électricité (1896), de la Compagnie générale de traction (1897) et avatars : Tramways électriques de Châlons-sur-Marne (1897), Tramways de l'Ouest-Parisien (1899)...

<sup>6</sup> Baron Léon de Steenhault de Waerberg (Bruxelles, 1870-Bruxelles, 1939) : ingénieur agronome de l'université de Louvain, associé-gérant de Naegelmackers et fils, banquiers : fondateur (1910), administrateur délégué, puis président de la Société commerciale et minière du Congo et de ses filiales ; administrateur du Trust métallurgique belge-français, de la Société lorraine des anciens États de Diétrich et Cie, de Lunéville, de la Manestamp (1922), de la Société financière du Congo français (1928), de la Société générale aéronautique (1930)...

(N. D. L. R.)

Les actions ordinaires et les actions de priorité de la Société de Lille-Bonnières et Colombes seront mentionnées à partir de demain 18 courant, dans nos tableaux des valeurs se négociant en banque au comptant.

---

SOCIÉTÉ ANONYME LILLE, BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Les Assemblées générales, décembre 1913*)

.....  
Service financier. — À Paris, au siège social, 10, rue de Calais, et à la Banque J. Allard et Cie, 12, place de la Bourse.

Paiement des coupons. — À Paris, au Comptoir national d'escompte de Paris, et à la Société centrale des banques de province, 20 *bis*, rue Lafayette.

À Lille à la Banque du Nord et des Flandres [Palliez] et dans ses succursales, et à la Banque Verley, Decroix et Cie.

À Bruxelles et à Liège, chez MM. Nagelmackers et Cie, banquiers.

.....

.....  
Dernières répartitions :

Exercice 1911-1912 :

Actions de priorité : coupon n° 3 = 27 fr. 335 net au porteur;

Actions ordinaires : coupon n° 3 = 4 fr. 332 net au porteur.

Exercice 1912-1913 :

Actions de priorité : coupon n° 4 = 30 fr. net au porteur.

Actions ordinaires : coupon n° 4 = 5 fr. net au porteur.

Notice et bilan publiés au *Bulletin des annonces légales obligatoires*, n° 42, du 25 novembre 1912, et n° 1 et 2, des 6 et 13 janvier 1913.

À partir du 18 décembre 1913, les actions, tant de priorité qu'ordinaires, seront inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant.

---

NÉCROLOGIE  
MORT DE M. ARTHUR PERNOLET  
(*Le Journal des débats, 16 janvier 1915*)

Nous apprenons la mort de M. Arthur Pernolet, fils de l'ancien député de Paris à l'Assemblée nationale et lui-même ancien député et président du Conseil général du Cher.

M. Arthur Pernolet était chevalier de la Légion d'honneur. Ingénieur des mines, il était administrateur délégué de la Compagnie, parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz et de diverses autres sociétés industrielles.

Le défunt avait rédigé de nombreuses publications techniques sur l'art des mines, l'exploitation des mines à grisou, l'air comprimé, etc.

Né le 14 mars 1845, il était veuf de Mme Élise Paléologue.

Le jour de ses obsèques sera fixé ultérieurement.

---

SOCIÉTÉ DE LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 19 février 1915*)

L'assemblée des actionnaires de la Société de Lille-Bonnières et Colombes, tenue le 16 courant, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1914 dont nous avons donné un résumé dans notre numéro du 13 juillet dernier. Le bénéfice net de 1.349.160 37 a été porté à 1 million 376.403 23 par l'adjonction du report antérieur, contre respectivement 1.273.833 fr. et 1.282.360 fr. en 1912-13.

Le dividende de l'exercice a été maintenu à son chiffre antérieur, soit 30 fr. par action de priorité et 5 fr. par action ordinaire, et sera mis en paiement sur avis du conseil.

---

[Explosion à La Pallice]  
(*La Liberté*, 4 mai 1916)

LA ROCHELLE. — L'explosion de la fabrique le produits chimiques Vandier et Despret, à La Pallice, a produit, des effets terribles. Cinq usines voisines : l'usine Bertrand, Bedford Petroleum, Lille-Bonnières, la Compagnie du phospho-guano, la Compagnie du Sud-Ouest des produits chimiques ont été en grande partie détruites

On compte plus de cent victimes. Les pertes atteignent une dizaine de millions.

Un grand nombre de maisons ont eu leurs toitures ou leurs fenêtres arrachées et beaucoup d'habitants sont sans refuge. Cette catastrophe n'est pas due à la malveillance.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 septembre 1916)

La Société de Lille-Bonnières et Colombes a réalisé en 1915-16 un bénéfice de 2.200.600 fr. contre 1.049.000 fr. en 1914 1915. Le dividende proposé est de 40 fr. par action de priorité et de 15 fr. par action ordinaire, contre respectivement 30 et 5 fr. précédemment.

---

Lille-Bonnières et Colombes  
(*L'Économiste parlementaire*, 30 novembre 1916)

.....  
Les résultats depuis l'origine ont été satisfaisants et, jusqu'à la guerre, le dividende par action de 500 francs a été fixé à 30 francs avec de larges attributions: aux fonds de prévoyance. Le capital est de 5.350.000 francs ainsi divisé : 3.750.000 fr. en actions «le priorité et 1 million 600.000 en actions ordinaires. La situation financière, ainsi qu'on le constatera plus loin, est bonne.

Les résultats de l'exercice 1915-16 sont en progression marquée. Il est de notoriété publique que, depuis la guerre, l'industrie du pétrole a atteint un grand degré de prospérité. La société en a profité dans une sensible proportion, car les bénéfices industriels se sont élevés, pour le dernier exercice, à 2.170.825 francs, au lieu de 925.647 francs, en 1914 et 1.349.160 francs les deux-années précédentes.

---



Lille-Bonnières et Colombes  
(*Le Journal des finances*, 22 septembre 1917)

La société se dit en mesure d'indiquer que les bénéfices sont de 3.134.321 fr. contre 2.170.826 fr. en 1915-1916 : le bilan fait ressortir un fonds de roulement de plus de 8 millions ; le prochain dividende n'est pas encore connu.

---

Consortium français de pétroles  
(*L'Économiste parlementaire*, 18 avril 1918)

Suivant acte sous-seing privé du 3 avril courant, déposé chez M<sup>e</sup> Lordy, notaire, substituant M<sup>e</sup> Philiippot, suppléant lui-même M<sup>e</sup> Kastler, mobilisé, il a été formé sous ce titre, au capital de 30 millions de francs en 30.000 actions de 1.000 francs, et siège social à Paris, 36 *bis*, boulevard Haussmann, une société ayant pour objet toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières relatives à l'achat, au transport, à l'importation, à réemmagasinage, la vente, la livraison du pétrole brut et raffiné et de l'essence de pétrole.

Ont été nommés premiers administrateurs par l'assemblée du 4 avril : Société Fenaille et Despeaux, Paris, rue du Conservatoire, 11 ; Société Desmarais frères, Paris, 41, rue des Mathurins ; Société Les Fils de A. Deutsch, Paris, rue de Châteaudun, 50 ; Compagnie industrielle des pétroles, Paris, rue Blanche, 12 ; Société Raffinerie du Midi, Paris, rue de la Victoire, 48 ; [Société de Lille, Bonnières et Colombes, Paris, rue de Calais, 10](#) ; Société Paix et Cie, à Douai ; Société Georges Lesieur et ses fils, Paris, rue du Rocher, 59 *bis* ; Compagnie générale des pétroles, Marseille, rue Fongale ; Société Raffinerie de Pétrole du Nord, à Wasquehal (Nord).

MM. Maurice Fenaille, Paul Desmarais, Émile Deutsch, Pierre Lefebvre-Vacquerie, Léon Martin, [Maurice Danset](#), Henri Bavière, Maurice Lesieur, Alfred Leenhardt, Émile François, présents à ladite assemblée générale, ont déclaré accepter les fonctions d'administrateurs, chacun au nom de la société qu'il représente,

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 septembre 1918)

Les bénéfices d'exploitation réalisés par la Société de Lille-Bonnières et Colombes, au cours de l'exercice 1917-18, s'élèvent à 2.981.602 fr. 58, contre 3.234.816 fr. 41 en 1916-17. Après déduction des charges financières, le bénéfice net ressort à 2.648.555 fr. 65 contre 3.081.370 fr. 82. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 19 courant de maintenir les dividendes à 75 fr. par action privilégiée et à 50 fr. par action ordinaire.

Au bilan au 31 mars 1918, le compte Immeubles et Matériel atteint 9.013.097 fr., contre 8 millions 755.175 francs au 31 mars 1917 ; les Débiteurs s'élèvent à 10.626.830 fr., contre 9.725.691 fr. ; les Marchandises et Approvisionnements sont en augmentation de près de 10 millions à 16 millions 763.039 fr. par suite de la hausse des prix des marchandises, de l'élévation des stocks de produits de toute nature, entre autres de l'essence et des huiles à graisser, approvisionnées conformément aux désirs de l'autorité militaire, et de l'importance des marchandises eu cours de route.

Au passif, le Fonds d'amortissement des immeubles et matériel a passé de 5.158.778 fr. à 6.414.681 fr., les Crédeurs divers de 10.092.129 fr. à 18.629.790 fr.

---

Lille-Bonnières et Colombes  
(*L'Économiste parlementaire*, 3 octobre 1918)

Réunis en assemblée générale ordinaire le 19 septembre, les actionnaires de cette société ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1917-1918, clos le 31 mars, et dont les bénéfices nets s'élèvent à 2.648.555 fr. 65. Le dividende a été maintenu à 75 francs par action privilégiée et à 50 francs par action ordinaire.

Nous donnerons dans un prochain numéro un compte rendu détaillé de l'assemblée.

---

Lille-Bonnières et Colombes  
(*L'Économiste parlementaire*, 17 octobre 1918)

L'assemblée générale du 19 septembre 1918, dont nous avons donné le compte rendu succinct dans notre dernier numéro, a, comme nous l'avons dit, approuvé à l'unanimité les diverses propositions présentées par le conseil d'administration, ainsi que les comptes 1917-1918 clos le 31 mars.

Nous donnons ci-dessous le bilan de la société pour le dernier exercice :

ACTIF	
Immeubles et matériel :	
Société de Lille et Bonnières	5.887.248 13
Société de Colombes	3.125.549 71
Matériel transports terrestres	120.859 00
Cavalerie	88.650 00
Marchandises, approvisionnements et emballages	16.763.039 30
Espèces en caisse	95.187 20
Portefeuille, titres et participations	1.539.530 70
Effets à recevoir	1.068.490 85
Assurances, contributions, loyer à courir	44.813 98
Banquiers	1.900.354 97
Débiteurs divers	10.626.830 70
Total	<u>41.266.634 54</u>
PASSIF	
Capital :	
Actions de priorité	3.750.000 00
Actions ordinaires	1.600.000 00

Obligations	2.027.500 00
Réserve légale	535.000 00
Réserve de dividendes aux actions	813.341 03
Fonds d'amortissement des immeubles, matériel et emballages	6.414.081 00
Fonds d'assurance incendie	900.367 20
Coupons d'obligations restant à payer et prorata	308.400 00
Obligations remboursables	207.000 00
Dividendes restant à payer	612.073 30
Déposants en compte courant	823.876 07
Douane	1.966.049 31
Créditeurs divers	18.629.790 85
Profits et pertes	2.648.555 65
Total	<u>41.265.834 54</u>

#### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Intérêts, agios et service des obligations	333.046 93
Bénéfice industriel	2.048.555 65
Total	<u>2.981.602 58</u>
CRÉDIT	
Bénéfices de l'exploitation	<u>2.981.602 53</u>

#### LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 4 septembre 1919)*

Les comptes soumis à l'assemblée de la Société Lille-Bonnières-Colombes l'ont ressortir, pour l'exercice 1918-19, un bénéfice net de 3.104.998 fr. contre 2.648.555 fr. précédemment. Ce bénéfice est établi, après déduction des 80 % d'impôts de guerre.

Au bilan, 45.659.500 fr. de disponibilités, s'opposent à 34.240.000 fr. d'exigibilités. Il sera proposé à l'assemblée de maintenir le dividende à 75 fr. pour les actions privilégiées et à 50 fr. pour les actions ordinaires.

#### SOCIÉTÉ LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES

#### RÉPARTITION DES RÉSERVES ET AUGMENTATION DE CAPITAL

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 7 mai 1920)*

La société met en paiement, à partir du 25 avril 1920, une répartition de 198 fr. 45 nets, par action de priorité ou ordinaire à titre de répartition des réserves. Le paiement en est effectué aux guichets du Crédit français <sup>7</sup>, sur présentation des titres.

La société procède, en outre, du 25 avril au 10 mai, à l'émission de 13.300 actions ordinaires nouvelles de 500 fr. chacune, émises à 550 fr., payables intégralement en souscrivant.

L'émission est réservée aux porteurs d'actions de priorité et ordinaires, savoir :

1° À titre irréductible : à raison de 6 actions nouvelles ordinaires, pour 5 actions anciennes de priorité ou ordinaires.

2° À titre réductible : pour autant d'actions que chacun le désirera, mais sous réserve des répartitions qui seront faites proportionnellement aux demandes.

Il ne sera pas tenu compte des rompus, des souscriptions seront reçues jusqu'au 10 mai, dernier délai, au Crédit français, à son siège social, 52-54, rue de Châteaudun, et dans toutes ses succursales.

---

1920 (juin) : CRÉATION DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES DU MAROC  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Francaise\\_Petroles\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Francaise_Petroles_Maroc.pdf)

---

Lille-Bonnières et Colombes  
(*L'Économiste parlementaire*, 8 juillet 1920)

L'émission d'obligations 6 % nets, de 500 francs, de Lille-Bonnières et Colombes, effectuée par les soins de la Banque nationale de crédit ou du Crédit français, a été très largement couverte, ainsi qu'il fallait s'y attendre, étant donné la qualité du titre.

La cote au marché officiel de Paris sera demandée.

La société vient de prendre un intérêt dans la Compagnie française des pétroles du Maroc, qui a découvert du pétrole dans le Nord du Maroc.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*La Presse*, 30 septembre 1920)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1919-1920, se soldant par un bénéfice net de 4.201.235 fr. contre 3.104.998 fr. en 1918-1919. Le dividende a été fixé à 150 fr. pour les actions de priorité et à 125 fr. pour les actions ordinaires.

M. Louis Palliez [frère d'Alexandre], administrateur sortant, a été réélu.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES

Répartition des réserves et augmentation de capital  
(*L'Économiste parlementaire*, 16 décembre 1920)

---

<sup>7</sup> Alexandre Palliez étant devenu directeur de cet établissement après lui avoir apporté sa Banque du Nord et des Flandres.

La société met en paiement, à partir du 25 avril 1920, une répartition de 198 fr. 15 nets, par action de priorité ou ordinaire à titre de répartition des réserves. Le paiement en est effectué aux guichets du Crédit français, sur présentation des tires.

La société procède, en outre, du 25 avril au 10 mai, à l'émission de 13.000 actions ordinaires nouvelles, de 500 francs chacune, émises à 550 fr., payables intégralement en souscrivant.

L'émission est réservée aux porteurs d'actions de priorité et ordinaires, savoir :

1° À titre irréductible : à raison de 6 actions nouvelles ordinaires, pour 5 actions anciennes de priorité ou ordinaires.

2° À titre réductible : pour autant d'actions que chacun le désirera, mais sous réserve des répartitions qui seront faites proportionnellement aux demandes.

Il ne sera pas tenu compte des rompus. Les souscriptions seront reçues jusqu'au 31 mai, dernier délai, au Crédit français, à son siège social, 52-51, rue de Châteaudun, et dans toutes ses succursales.

---

### Paul MALLET, président

Né en 1844.

Fils d'« Alfrède » Mallet (1813-1885), chef des services chimiques de la Cie parisienne du gaz (1857-1866), adjoint au maire (4 sept. 1870), maire (15 déc. 1870), puis conseiller municipal (1871-1880) du XIX<sup>e</sup> arr. de Paris, et de Pauline Tisseron.

Marié en 1883 avec Marie-Pauline Coze. Dont Marcel, président de LBC (1938-1944)(ci-dessous).

---

Ingénieur ECP (1868).

Administrateur-directeur de la Société des huiles minérales de Colombes :

« C'est M. Paul Mallet qui avait, le premier, dès le début de l'automobile, en transformant de fond en comble les méthodes de raffinage jusqu'alors en usage, réussi à mettre à la disposition des constructeurs, une essence légère et une huile de graissage qui contribuèrent réellement au développement de la nouvelle industrie » (Centenaire de l'École centrale).

Administrateur de la Société pour la construction de fours à cornues inclinées, président du du Gaz de Saint-Quentin, administrateur de la Société industrielle d'éclairage par incandescence (1901), de la Société générale d'épuration et d'assainissement (1903), de la Société d'éclairage, chauffage et force motrice (1904), de la Société anonyme St-Quentinoise d'éclairage, du chauffage de force motrice et de distribution d'eau, administrateur délégué de la Compagnie départementale pour l'éclairage au gaz...

---

Maire adjoint du XIX<sup>e</sup> arrondissement (1882 à 1902).

Membre de la chambre de commerce de Paris (15 décembre 1900-janvier 1913).

Décédé le le 12 décembre 1923.

### LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES (*La Liberté*, 16 septembre 1921)

Le bilan au 31 mars 1921, qui sera soumis à l'assemblée des actionnaires du 29 septembre, accuse un bénéfice de 8.075.237 francs contre 4.201.235 fr. précédemment, en plus-value de 3.874.002 fr. Malgré une importante augmentation du capital qui est, passé d'un bilan à l'autre de 5.350.000 fr. à 25 millions, le conseil

pourra aisément proposer le maintien des dividendes, ainsi que nous d'avons dit, à 125 francs par action ordinaire et 150 francs par action privilégiée.

---

Lille-Bonnières et Colombes  
(*L'Économiste parlementaire*, 15 octobre 1921)

AGO du 29/9 sous la présidence de Paul Mallet.

---

Lille-Bonnières et Colombes  
(*L'Économiste parlementaire*, septembre 1922)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 23 septembre en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Paul Mallet, président du conseil d'administration.

Ils ont approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1922, laissant apparaître un solde créditeur du compte de profits et pertes de 4.901.928 francs, report de l'exercice précédent compris.

Le dividende brut a été fixé à 105 francs par action de priorité, et à 80 francs bruts par action ordinaire.

En conséquence, le coupon n° 13 net sera payable à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, à raison de :

Actions de priorité : 94 fr. 50 pour les titres nominatifs et 81 fr. 88 pour les titres au porteur ;

Actions ordinaires : 72 francs pour les titres nominatifs et 62 fr. 96 pour les titres au porteur.

Il résulte des déclarations du président que la clientèle se développe de jour en jour, et que le renom des produits de la société ne fait que s'affirmer, notamment auprès des pouvoirs publics.

Le président a ajouté que tout permettait d'espérer un résultat fort intéressant pour l'exercice en cours.

L'assemblée a réélu en qualité d'administrateurs MM. Danset et Alexandre Palliez.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 septembre 1923)

Le bilan au 31 mars 1923 de la Société Lille-Bonnières et Colombes fait ressortir 5.966.135 fr. de bénéfices disponibles au lieu de 4.901.928 fr. précédemment. On ne connaît pas encore les intentions du conseil quant à la répartition des bénéfices. L'an dernier il avait été reparti 105 fr. par action de priorité et 80 fr. par action ordinaire. Les immobilisations et le matériel figurent au bilan pour 26.327.737 fr. En contre-partie, les comptes de réserves et d'amortissements se totalisent par 33.955.024 fr. L'actif disponible ou réalisable comprend 41.255.879 fr. de marchandises et approvisionnements, 7.176.643 fr. de titres et de participations, 5.755.116 fr. d'effets. 11.512.875 fr. de débiteurs et 10.737.169 fr. en caisse et banques, soit au total 76 millions 1/2 environ en regard de 20 millions environ d'exigibilités.

---

## Alexandre Louis Benoît PALLIEZ, président

Né le 4 avril 1871 à Lille.  
Fils d'Alexandre François Palliez, 27 ans, courtier de commerce, et d'Adélaïde Rufine Lagniez.

Frère aîné de *Louis-Georges* Palliez.  
Marié le 8 mai 1894 à Madeleine Colin, de Lille. Dont :  
Marie-Thérèse mariée en premières noces en 1914 à Maurice Vernier. D'où Bernard Vernier-Palliez, patron de Renault, puis de RVI, et Jacqueline ép. Philippe Millet (ci-dessous), puis en secondes noces Gustave da Silva Ramos. D'où Jean-Charles et Béatrice.

---

Président de la Banque du Nord et des Flandres à Lille :  
administrateur de l'Excelsior Gold Mines of British Columbia, Limited (1899),  
de la Société des Pêcheries maritimes du Nord et de l'Ouest (1900).  
du Crédit foncier des États-Unis (1912) ...  
Consul de Suède à Lille.  
Chevalier de la Légion d'honneur du 18 juillet 1916 (min. guerre) : officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe territorial du service de santé de la 9<sup>e</sup> région.  
Chef adjoint du cabinet de Victor Boret, ministre de l'agriculture (nov. 1917),  
administrateur de la Banque du Rhin (mai 1919),  
directeur du Crédit français (après apport de la Banque du Nord et des Flandres et jusqu'à sa reprise par la Banque du Rhin),  
administrateur du Chocolat F. Marquis (repr. le Crédit français),  
de la Rente foncière (avril 1923),  
de L'Énergie industrielle (fév. 1924)  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Energie\\_industrielle.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Energie_industrielle.pdf)  
et de sa filiale Électricité et eaux de Madagascar (1928),  
[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Electricite\\_eaux\\_de\\_Madagascar.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Electricite_eaux_de_Madagascar.pdf)  
de la Sucrierie de Tricot (Oise)(oct. 1925)(repr. la Banque du Rhin).  
de la Banque d'Alsace et de Lorraine (1928-1931)(suite à l'absorption de la Banque du Rhin),  
de la Cie électrique pour la France et l'étranger,  
de la Société du Grand-Hôtel,  
président des Cirages français...

---

Comme dirigeant de Lille-Bonnières et Colombes :  
administrateur de la Compagnie franco-polonaise des pétroles (déc. 1919),  
de la Compagnie française des pétroles du Maroc (1920),  
de la Société de Naphte Limanowa (1920),  
de la Comptoir franco-oriental du naphte (1921),  
de la Compagnie française des pétroles (1924),  
de la Compagnie marocaine des carburants (1926),  
de la Compagnie française de raffinage (1929),  
président de la Société française des pétroles de Silva Plana (1934),  
administrateur de la Société française des brais de pétrole (1934),

---

Officier de la Légion d'honneur du 5 février 1924 (min. Travail) : administrateur de LBC.  
S'est particulièrement occupé de tout ce qui concerne les 1.100 salariés : hygiène, prévoyance des accidents, durée du travail, assurances sociales.

Dom. : 18, av. Pierre-1<sup>er</sup> de Serbie, Paris.  
Avis de décès : *Excelsior*, 27 juillet 1938.

---

1924 (avril) : PARTICIPATION À LA CRÉATION DE LA  
COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES (TOTAL)

---

*Annuaire industriel*, 1925

LILLE-BONNIÈRES et COLOMBES (Soc. an. de). Siège social, 10, r. de Calais, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Cent. 39-73, 83-85 et 40-36, Gut. 27-48. et 27-49. Inter spécial 232. Ad. t. Pétrole-Paris. Chèques post. Paris 1500, Capital : 25.000.000 de fr. Cons. d'adm. : Prés. : M. Paul Mallet [† 1923] ; Adm. : MM. Haus, A[lexandre] Palliez, [Victor] Panquin, [Maurice] Danset, L[ouis] Palliez, baron de Steenhault, [Marcel] Nagelmackers, [Georges] Renard. Commissaires des comptes : MM. Lepez et Blondeau. Dir. gén. : M. Georges Lelarge. Secrét. général : M. Henri Floquet. — Usines : Rouen (S.-Inf.) :Colombes (Seine) ; La Pallice (Ch.- Inf.) ; Entrepôts : Lomme-lez-Lille, Port-St-Louis-du-Rhône ; Dijon, St-Satur, Bordeaux, Calais, Ivry, Saumur. Lyon. 110 dépôts en France [et en Afrique du Nord](#).

Industrie du pétrole et de ses dérivés. Pétales de luxe, essences légères pour l'aviation, essences pures pour automobiles et poids lourds, benzols, benzines, benzolines, white-spirit, carburant économique pour tous moteurs. Huiles légères, huiles blanches, huiles pour automobiles, pour cylindres, huiles de graissage russes et américaines, graisses consistantes, graisses pour joints, vaselines naturelles, huiles combustibles, mazout, coke de pétrole, sulfate d'ammoniaque (4-29124)

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 août 1925)

L'exercice clos le 31 mars dernier, de la Société Lille-Bonnières et Colombes se solde par un bénéfice net, après amortissements, de 1.327.567 fr. On ne connaît pas encore les propositions que le conseil fera à l'assemblée du 9 septembre prochain, quant à la répartition de ces bénéfices. Rappelons que l'an dernier, les actions ordinaires avaient reçu 80 fr. et les privilégiées 105 fr.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Paris-Soir*, 16 septembre 1925)

Un arrêté publié au *Journal officiel* vient d'autoriser cette société à ouvrir, à Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône), un entrepôt spécial d'huiles minérales.

---

Lille-Bonnières et Colombes  
(*L'Économiste parlementaire*, 29 juin 1926)

.....  
L'assemblée extraordinaire qui a suivi l'assemblée ordinaire a, après audition du rapport du conseil, approuvé le traité passé le 25 juin 1926, contenant :

.....  
2° Apport à Silva Plana de sept parts sociales de la Mineral Ol Produkte Lager Gesellschaft, cet apport étant fait conjointement par la Société Fenaille et Despaux en liquidation, la Société Desmarais Frères, la Société Paix et Cie, la Société G. Lesieur et Fils, la Compagnie Générale des Pétales, la Raffinerie de Pétrole du Nord, la Société Lille-Bonnières et Colombes, ceci moyennant l'attribution de 40.000 actions de 100



francs chacune, de la catégorie B, entièrement libérées à créer en augmentation du capital de société Silva Plana.

.....

---

1926 (1<sup>er</sup> juillet) : création de la Compagnie marocaine des carburants  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Marocaine\\_des\\_Carburants.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Marocaine_des_Carburants.pdf)

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(Cote de la Bourse et de la banque, 5 octobre 1926)

L'exercice clos le 31 mars dernier s'est traduit pour la Société Lille-Bonnières-Colombes par une très importante augmentation des profits.

D'un exercice à l'autre, le bénéfice net est passé de 1.107.681 fr. 43 à 5.124.760 fr.

Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'établit à 5.209.443 fr. au lieu de 1.327.567 32 précédemment.

Devant de tels résultats, le dividende pour les actions de priorité a été porté de 45 à 70 fr. et celui des actions ordinaires de 20 à 45 fr.

Les dividendes sont mis en paiement à la date du 1<sup>er</sup> octobre dernier sous déduction des impôts.

Le rapport présenté par le conseil à l'assemblée du 11 septembre fait remarquer qu'un regard du chiffre d'affaires considérable réalisé, qui s'élève à 200 millions de francs, un solde bénéficiaire de 5.124.760 l'r. 95 n'a rien de particulièrement remarquable puisqu'il ne représente que 2 % à peine du montant des ventes. Aussi s'élève-t il justement contre les affirmations des adversaires des importateurs de pétrole qui ne cessent de proclamer partout que ces derniers réalisent des bénéfices scandaleux.

Le rapport signale que si l'on examine sous un autre angle ce pourcentage bénéficiaire, c'est-à-dire si on le rapproche du total des capitaux investis dans la société, on arrive à des conclusions analogues. Car il ne faut pas perdre de vue que le capital social et le capital obligations ne représentent qu'une partie des capitaux investis, qu'il faut y ajouter les primes payées sur les actions, les bénéfices réservés depuis la fondation et les réserves de toute nature. Aussi les projets de monopole qui surgissent périodiquement dans les milieux parlementaires sont-ils considérés par les économistes comme ne devant apporter aucun profit appréciable à l'État, sinon même comme devant être beaucoup moins avantageux pour lui que le régime actuel.

Il ne faut pas oublier que les raffineurs importateurs de pétrole paient sous diverses formes des impôts considérables. La société en a acquitté, au cours de l'exercice 1925-1926, pour 66.500.000 fr. : droits de douane, taxes à l'importation, taxe de circulation, patente, taxe sur le chiffre d'affaires, impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux. Si le prix de l'essence semble à d'aucuns très élevé, c'est en grande partie aux taxes et impôts dont ce produit est grève par l'État qu'il faut attribuer cette cherté, en dehors des cours défavorables du change.

La société continue à jouir d'une excellente notoriété auprès de la clientèle, qui apprécie la qualité de ses produits au point de les préférer souvent à d'autres parfois cependant d'un prix un peu moins élevé.

La politique de prudence du conseil, en ce qui concerne les évaluations portées à l'effet aux amortissements pratiqués sur les différents postes, a été continuée encore cette fois-ci.

Le bilan au 31 mars dernier, que nous comparons avec le précédent, se présente ainsi:

	1924-25	1925-25
ACTIF		
Terrains, bâtiments, matériel, installations et matériel de transport	37.828.819	34.428.724
Cavalerie	302.201	279.065
Portefeuille-titres et participations	7.616.815	7.934.702
Marchandises, approvisionnements	47.323.284	53.341.416
Assurances, contribue, loyers	153.289	186.987
Effets à recevoir	5.789.514	10.806.055
Espèces en caisse	134.329	143.310
Banquiers	7.483.272	10.878.874
Débiteurs divers	14.001.592	16.269.074
Actionnaires	1.656.500	—
	<u>122.284.615</u>	<u>134.268.768</u>
PASSIF		
Capital :		
Actions de priorité	3.750.000	3.750.000
Actions ordinaires	33.750.000	33.750.000
Réserve légale	1.509.818	1.565.202
Réserve et fonds d'amortissem.	34.890.115	34.890.115
Fonds d'assurance incendie	1.397.959	1.474.847
Obligations 4 1/2 %	1.417.600	1.338.500
Obligations 6 %	14 727.000	14.437.000
Coupons à payer	491.468	488.785
Obligations remboursables	355.000	403.000
Dividendes restant à payer	49.811	40.764
Dépôts en comptes courants	509.354	946.169
Douane à payer	10.804.763	16.158.387
Créditeurs divers	17.214.360	19.901.179
Bénéfice net	1.327.567	5.124.756
	<u>122.284.615</u>	<u>134.268.708</u>

Le rapport donne ensuite quelques indications sur les variations des principaux postes du bilan.

À l'Actif, le poste Terrains, Bâtiments, Installations et Matériel de transport est en diminution de plus de 3 millions. Cette diminution provient de ce qu'il n'a été fait, au cours de l'exercice, que peu d'installations nouvelles ; elle provient aussi de l'amortissement pratiqué sur l'ensemble du poste.

L'augmentation de 6 millions environ des stocks de marchandises provient de l'augmentation du tonnage en stock.

Les effets à recevoir sont eu augmentation de 5 millions.

La situation bancaire de la société, qui se traduisait l'an dernier par un solde de sept millions environ, présente cette année un solde de 10.878,741 fr., en augmentation de 3.394.702 francs.

L'augmentation des comptes débiteurs, passés de 14.001.592 francs à 16.259.074 fr. 55, n'a rien d'anormal. Malgré une crise générale dont les symptômes remontent à plus d'un an, le conseil a pu, grâce à la surveillance de tous les débits de la clientèle, éviter des pertes de quelque importance. Une large provision couvre la partie contentieuse de ces comptes.

Au passif, le poste Obligations est en diminution de 369.000 francs, par suite du remboursement des titres sortis au tirage au sort.

Le poste Douane à payer présente une nouvelle augmentation, la société profitant de plus en plus de la faculté que lui laisse l'administration de payer à terme, et, d'autre part, les droits ayant été augmentés.

En résumé, la situation financière reste excellente. Au regard d'un passif de 27 millions environ, le bilan présente un actif disponible ou réalisable de 99 millions. L'excédent de 61 millions de francs est en augmentation de 8 millions sur celui de l'an dernier.

M. Louis Palliez, administrateur sortant a été réélu. L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Marcel Nagelmackers.

---

Lille-Bonnières, Colombes  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 janvier 1927)

Les actionnaires, dans leur assemblée extraordinaire du 13 courant, ont autorisé le conseil à porter le capital social de 37 1/2 millions de francs à 40 millions de francs par création de 5.000 actions de la catégorie B. Ces actions ont droit dans les assemblées à une voix par action, alors qu'avec les actions anciennes, il faut posséder dix actions pour avoir une voix. Ces actions B sont nominatives. Elles auront droit, après attribution du dividende statutaire de 4 % aux actions A, au tiers du surplus des bénéfices et en cas de liquidation, au tiers de ce que recevront les actions A dans la répartition de l'actif.

---

1927-1928 : CRÉATION DE LA  
SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DES HUILES MINÉRALES STELLINE  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Algerienne\\_Huiles\\_minerales.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Algerienne_Huiles_minerales.pdf)

---

Un réservoir à pétrole en feu aux raffineries de Rouen

---

45.000 litres de liquide ont été consommés  
(*Le Petit Parisien*, 10 mars 1928)

Rouen, 9 mars (dép. *Petit Parisien*.)

Cet après-midi, aux raffineries de pétrole Lille-Bonnières-Colombes, sur la rive gauche de la Seine, le feu s'est déclaré, pour des causes encore inconnues, dans un des réservoirs élevés dans la cour des établissements et contenant 45.000 litres de pétrole une explosion se produisit dès le début du sinistre et endommagea la partie supérieure du réservoir, dont le contenu a été entièrement consumé.

Le personnel et les pompiers n'ont pu que préserver les bâtiments les dégâts atteignent plusieurs centaines de mille francs.

Lille-Bonnières ET COLOMBES  
(Cote de la Bourse et de la banque, 12 novembre 1928)

Réunis en assemblée ordinaire le 28 septembre dernier, les actionnaires de Lille-Bonnières et Colombes ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1928 qui font apparaître une progression très sensible dans le chiffre des résultats bénéficiaires par rapport à 1926-27. Les bénéfices d'exploitation sont passés de 4.059.714 fr. à 7.754.833 francs. Le solde du compte de profits et pertes, report de l'exercice antérieur compris, s'élève à 4.201.742 fr. au lieu de 2.156.674 fr. précédemment ; il s'entend après un prélèvement de 500.000 fr. au fonds d'assurances incendie, tandis que l'an dernier, il n'avait été fait aucune dotation semblable.

Nous donnons ci-dessous les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices :

	1927	1928
CHARGES		
Intérêts et service des obligations	2.743.720	3.881.466
Au fonds d'assurance incendie	—	300.000
	<u>2.743.720</u>	<u>3.381.466</u>
PROFITS		
Report à nouveau	840.679	28.375
Bénéfice de l'exploitation	4.039.715	7.734.833
	<u>4.900.394</u>	<u>7.783.208</u>
Rappel des charges	2.743.726	3.581.466
Bénéfice net	<u>2.136.674</u>	<u>4.201.742</u>

L'assemblée a décidé, sur la proposition du conseil, de répartir un dividende de 65 francs brut par action de priorité, 40 fr. brut par action ordinaire contre respectivement 50 fr. et 25 fr. L'action B libérée de quart reçoit 6 fr. 58 brut. Ce dividende a été mis en paiement le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Le rapport du conseil d'administration examine la situation de la société sur le marché pétrolier.

Si l'on rapproche, dit-il, le bénéfice de 4 millions du chiffre des capitaux investis, à des titres divers, dans les affaires de la société, capitaux qui dépassent 100 millions —

des millions apportés à des époques où la valeur du franc était bien supérieure à celle d'aujourd'hui — si on le rapproche, d'autre part, du montant des ventes — qui a atteint 100 millions —, on est obligé de constater que le pourcentage obtenu est, à proprement parler, dérisoire.

Il faut rechercher la cause de cette situation dans l'acharnement de la concurrence résultant du déséquilibre du marché pétrolier. D'autres firmes en ont d'ailleurs souffert plus que la société et, en fin de compte, le conseil a des raisons de se montrer relativement satisfait, puisque, là où d'autres marquent une perte, il note un bénéfice.

En ce qui concerne l'avenir, il est en droit de l'envisager avec confiance, car la concurrence ne pourra pas toujours se résigner à n'obtenir que des résultats négatifs; et, déjà, on peut apercevoir chez elle des signes de lassitude. En outre, la consommation augmente constamment et la place des nouveaux venus se trouve *ipso facto* plus facilement ménagée.

Étant donné l'importance des affaires sociales qui s'accroît d'année en année, étant donné l'organisation puissante dont dispose la société, la fidélité de sa clientèle, le succès de ses marques, le pourcentage modéré des frais généraux, la sécurité des approvisionnements, Lille-Bonnières et Colombes est fort bien placée pour récolter des résultats fructueux du jour où le marché sera redevenu normal.

Il convient également de faire observer que les résultats ont été favorablement influencés par le rendement des industries annexes dont les produits échappent, par leur nature spéciale, aux fluctuations du grand marché des pétroles et essences. Le conseil s'attache à les développer de plus en plus. C'est ainsi qu'au cours de cette année, il a été mis en vente la benzine spéciale à détacher Sylvania, les insecticides Muscamor et le Salvagrol si apprécié déjà dans l'agriculture.

Le rapport fait mention d'un événement très important et-qui est de nature à faire entrer l'industrie de la société dans une voie nouvelle : le vote par le Parlement de la loi du 3 mars 1928, réglant le régime d'importation du pétrole en France, et de la loi du 16 mars 1928, révisant le régime douanier des produits pétrolifères.

Aux termes de cette législation nouvelle, l'importation du pétrole et de ses dérivés est soumise à une autorisation préalable de l'État, qui fixe le tonnage que l'importateur est autorisé à introduire annuellement ; de plus, le tarif douanier a été remanié dans le but de favoriser le rétablissement du raffinage en France.

Cette industrie, autrefois florissante, avait, pour ainsi dire, disparu quand la protection douanière était devenue insuffisante. Elle va donc renaître. Mais, si le matériel anciennement utilisé était simple et de prix peu élevé, aujourd'hui, le matériel employé pour le traitement rationnel et intégral de la matière première, en vue ; d'une production d'essence proportionnellement énorme, est beaucoup plus compliqué, et l'installation d'une raffinerie qui, pour donner un bon rendement, doit être prévue comme pouvant traiter une grosse quantité de brut, exige des capitaux considérables.

Le conseil d'administration a étudié cette grave question dès la promulgation de la loi, mais la question est tellement complexe qu'il n'est pas en mesure encore de laisser entrevoir à quel parti il s'arrêtera.

Quelle que soit la décision qu'il sera appelé à prendre, il se préoccupe de pourvoir aux nécessités financières qu'engendrerait cette nouvelle situation. C'est dans cet ordre d'idées qu'il a déjà mis à l'ordre du jour de cette assemblée une demande d'autorisation d'émettre, le cas échéant, un emprunt obligataire jusqu'au chiffre maximum de 40 millions.

Le rapport signale, d'autre part, qu'au cours de l'exercice 1927-28, le conseil, satisfait de l'expérience qu'il avait faite, l'an dernier, au Maroc, en transformant son organisation commerciale en société filiale, a constitué en Algérie la Société algérienne des huiles minérales, au capital de 10 millions, qui a repris et développera les affaires entamées depuis peu dans cette région. Cette filiale recevra directement ses produits des

pays d'origine, Amérique, Russie, Roumanie, et sera ainsi très bien placée pour acquérir sur ce marché une situation importante.

Les deux derniers bilans publiés se comparent ainsi :

	1926-27	1927-28
ACTIF		
Actionnaires	1.875.000	1.875.000
Terrains, bâtiments, matériel, etc.	36.290.655	37.359.989
Cavalerie	293.761	291.511
Portefeuille	10.103.458	14.054.560
Marchandises, approvisionn.	54.172.144	51.757.362
Assurances, contributions, loyers	225.242	192.804
Effets à recevoir	5.172.426	13.373.506
Espèces en caisse	531.261	293.001
Banquiers	19.587.482	12.002.817
Débiteurs divers	15.327.820	23.344.983
	<u>143.594.249</u>	<u>155.545.533</u>
PASSIF		
Capital	40.000.000	40.000.000
Réserve légale	1.817.206	1.883.096
Réserve et fonds d'amortissement	34.690.115	34.890.115
Fonds d'assurance incendie	1.555.914	2.141.342
Obligations 4 1/2 %	1.255.000	1.170.500
Obligations 6 %	14.130.000	13.804.000
Coupons obligations à payer et prorata	478.723	471.345
Obligations remboursables	431.600	451.000
Dividendes à payer	75.768	62.162
Déposants en comptes courants	759.422	1.239.976
Douane à payer	22.878.467	28.426.558
Créditeurs divers	23.165.910	26.803.591
Solde	2.156.674	4.201.742
	<u>143.594.249</u>	<u>155.513.333</u>

À l'actif, le poste actionnaires de 1.875.006 francs représente les trois quarts non appelés sur les actions B.

Les terrains, bâtiments et matériel de transport figurent pour 37.359.939 fr. contre 36.290.655 fr. Le rapport note que la société a fait l'achat, à des conditions avantageuses, des deux immeubles 18 et 12, rue du Calais, à Paris.

Le stock marchandises est en diminution de 2.414.783 fr. (51.757.360 fr. contre 54.172.144 fr.). Si les prix de l'inventaire au 31 mars 1928 sont sensiblement inférieurs

à ceux du précédent par suite de la baisse que les cours avaient subie aux pays d'origine, par contre, les stocks étaient plus importants comme tonnage.

Le Portefeuille est passé de 10.103.457 fr. à 14 millions 54.560 francs.

Parmi les divers postes du passif, signalons l'augmentation du poste des Douanes et de celui des Crédoiteurs divers, augmentation qui correspond à l'accroissement du chiffre d'affaires.

Si l'on compare les disponibilités aux chiffres des exigibilités, on remarque l'excellente position de la trésorerie.

Au cours de son allocution, le président du conseil d'administration, M. A. Palliez, a fait ressortir la situation satisfaisante de la société. Il a déclaré notamment :

Il est bien certain que ce résultat n'aurait pas été acquis si notre activité s'était bornée au commerce du pétrole et de l'essence, dans lequel la concurrence s'est âprement fait sentir. C'est à nos industries annexes que nous devons en grande partie les profits de l'exercice 1927-1928. En ce qui concerne l'emprunt obligataire dont il vous a été parlé dans le rapport du conseil d'administration, je tiens à vous dire qu'il n'entre nullement dans les vues du conseil de réaliser cette opération rapidement. La question du raffinage est une question extrêmement complexe ; elle mérite des études que nous n'avons pas encore achevées, et nous ne prendrons de décision définitive, quant aux ressources que nous devons nous créer pour participer au raffinage, que quand nous serons définitivement fixés.

Je vous rappelle, du reste, que nos statuts donnent à votre conseil d'administration la possibilité, sans avoir à recourir à une assemblée générale, de porter le capital de 40 millions, son chiffre actuel, de 50 millions de francs. Nous vous demandons de nous autoriser à créer, le cas échéant, par des émissions qui pourront se faire successivement, des obligations pour un montant nominal de 40 millions de francs.

L'assemblée a adopté les résolutions du conseil. MM. Alexandre Palliez et Maurice Danset ont été nommés administrateurs, pour une durée de six années.

---

SOCIÉTÉ ANONYME  
de  
LILLE-BONNIÈRES & COLOMBES  
10 et 12, rue de Calais - PARIS  
(Les Grandes Industries modernes et les Centraux, Paris, 1929)

La SOCIÉTÉ DE LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES a comme domaine le pétrole. C'est assez dire que c'est une industrie moderne.

Aujourd'hui, le pétrole nous apparaît comme un des facteurs les plus importants de l'économie générale. On n'imagine plus la vie sans lui. Il inquiète les gouvernements, il met en branle des armées, il remue des trésors. C'est le produit indispensable entre tous.

La France est une grande consommatrice de pétrole. Les sociétés qui le lui distribuent sous toutes les formes, qu'il s'agisse d'essences. d'huiles de graissage. d'huiles combustibles ou de produits lampants, doivent faire face à une demande sans cesse grandissante, entraînant des modifications continues dans leurs fabrications et dans leurs méthodes de vente. scientifiques.

La SOCIÉTÉ DE LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES compte parmi les plus importantes de ces sociétés. Son activité s'étend à tous les produits de la distillation des bruts.

Son histoire est liée à toute l'histoire du pétrole en France et à celle de l'automobile.

D'abord réduit, son champ d'action s'est étendu peu à peu, au pays tout entier qu'elle déborde maintenant, depuis qu'elle a traversé la mer et créé ses deux filiales : la Compagnie marocaine des carburants et la Société algérienne des huiles minérales.

Par l'importance de ses capacités de réception, en France et dans le Nord- Afrique, par l'ampleur de son réseau de ravitaillement. comme aussi. par celle de son service de distribution, par appareils mécaniques, elle est vraiment une affaire nationale qui a su prévoir, évoluer, et se tenir à la hauteur des circonstances. Chacun sait que, jusqu'à présent, les recherches de pétrole effectuées en France et aux colonies françaises n'ont guère obtenu de résultats. Les travaux de prospection se poursuivent, mais. en attendant un résultat toujours problématique, il fallait assurer à la France, au moins partiellement, son propre ravitaillement en brut.

Ce fut l'objet des accords de San Remo et l'origine de la Compagnie française des pétroles qui fut créée en 1925, sur l'initiative de l'État, avec mission d'exploiter la part française des pétroles de Mossoul.

La SOCIÉTÉ DE LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES n'est pas restée indifférente à cet effort national. Elle a pris une importante participation dans cette affaire et aussi dans la grande société de raffinage que la Compagnie française des pétroles vient de créer.

Elle participera à son administration et contribuera, de cette façon, au renouveau de l'industrie du raffinage en France.

Ce faisant, elle poursuivra la voie que lui ont tracée ses créateurs et, en particulier, le grand Central, M. Paul Mallet (1869), qui, au cours d'une longue et féconde carrière, pendant laquelle il s'intéressa à une foule d'affaires industrielles et consacra le meilleur d'une intelligence, d'une énergie et d'une activité proverbiales. à l'industrie du pétrole, comme président de la Société des Huiles minérales de Colombes, puis de la SOCIÉTÉ DE LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES, dès sa création, à la suite de la fusion de la Société des Huiles minérales de Colombes et de la Société de Lille et Bonnières.

C'est M. Paul Mallet qui avait, le premier, dès le début de l'automobile, en transformant de fond en comble les méthodes de raffinage jusqu'alors en usage, réussi à mettre à la disposition des constructeurs, une essence légère et une huile de graissage qui contribuèrent réellement au développement de la nouvelle industrie.

La SOCIÉTÉ DE LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES a donc une expérience et des traditions qui lui permettront certainement, dans l'évolution continuelle que subit l'industrie du pétrole, de tenir la place toujours plus importante qu'elle ambitionne. et de remplir le rôle, toujours plus élevé, qui lui revient.

---

La SOCIÉTÉ DE LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES compte actuellement, parmi ses chefs de service, directeurs d'usine ou ingénieurs : Rouillard (1912), Marijon (1922 c), Caillard (1926), Chavagnac (1926) et. dans le cadre de ses inspecteurs, Huson (1907).

Légende :

AUTOSTAT. Poste moderne de distribution sur route. (Photo René Barbier.)

---

1929 (avril) : PARTICIPATION À LA CRÉATION DE LA  
COMPAGNIE FRANÇAISE DE RAFFINAGE (TOTAL)

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Le Journal des débats*, 26 septembre 1930)



L'assemblée ordinaire du 24 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1929-30 analysés dans nos « Informations » du 19 septembre. Elle a fixé le dividende à 70 fr. contre 65 fr. par action de priorité ancienne, 53 fr. 125 par action de priorité nouvelle, 45 fr. contre 40 fr. par action ordinaire A et 24 fr. 32. contre 14 fr. 08 par action B. La rémunération s'applique à 100.000 titres au lieu de 80.000 pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires a dépassé le demi-milliard, mais le mauvais état persistant du marché mondial des pétroles n'a pas permis un accroissement parallèle des bénéfices nets. Néanmoins ceux-ci se sont élevés à 5 millions 84.559 fr. contre 3.955.519, mais ne représentent encore que 1 % du chiffre d'affaires. Le conseil se préoccupe surtout d'améliorer le prix de revient en réduisant les charges de toute nature.

La situation financière est satisfaisante puisque les réserves dépassent le chiffre des immobilisations qui n'atteignent que 49 millions et représentent beaucoup plus. Une très grande partie des réserves provient, il est vrai, des primes d'émissions au moment des augmentations de capital, mais la société amortit au fur et à mesure ses travaux neufs en les comprenant dans les prix de revient.

Lille-Bonnières-Colombes tient actuellement le sixième rang parmi les importateurs français de pétrole. Elle a créé deux filiales : l'une en Algérie, l'autre au Maroc, et a pris des participations dans de nombreuses affaires similaires, en particulier dans la Française des Pétroles et la Française de Raffinage.

L'action ordinaire cote 750 et capitalise donc son dividende de 45 fr. à 6 % brut. C'est là, semble-t-il, un cours qui tient suffisamment compte des aléas que présente l'exploitation d'une raffinerie de pétroles. Il est, de plus, vraisemblable que de nouveaux capitaux seront nécessaires. Rappelons que le conseil est autorisé à émettre un emprunt obligataire de 40 millions.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Le Journal des débats*, 4 septembre 1931)

Les comptes de l'exercice au 31 mars dernier, qui seront présentés aux actionnaires le 24 septembre, font apparaître un bénéfice net de 2.337.302 francs contre 5.084.559 francs pour le précédent exercice. Report antérieur compris, le solde disponible atteint 2 millions 899.537 francs contre 5.883.782 francs. Le conseil proposerait une réduction du dividende qui serait ainsi ramené de 70 francs à 45 fr. par action de priorité et de 45 fr. à 20 fr. par action ordinaire.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Le Soir*, 28 septembre 1931)

L'assemblée ordinaire réunie le 23 septembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars dernier. qui se solde par un bénéfice net de 2.337.295 fr. Le dividende, payable à partir du 1<sup>er</sup> octobre, a été fixé à 15 francs brut pour les actions de priorité A (soit net : au porteur 31,56 et au nominatif 37,80) et à 20 francs brut pour les actions ordinaires A et B (soit net : actions A au porteur 14,46 et au nominatif 16,80 ; actions B nominatives 16,80).

M. Marcel Mallet, administrateur sortant, a été réélu aux mêmes fonctions.

---

Publicité  
(*Le Matin*, 3 et 17 septembre, 8 octobre 1931)

L'enfant le plus soigné exige parfois un traitement pour guérir les irritations de la tête provoquées par des parasites. Lavez-lui la tête à l'Acanthiol. Le produit n'est ni toxique ni dangereux. Il est efficace et pas cher. Pharmacie du Champ-de-Mars, 124, rue Saint-Dominique, Paris. Établissements Lille-Bonnières, 10, rue de Calais, Paris.

---

SOCIÉTÉ DE LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 février 1932)

Constitution : le 28 novembre 1909, pour une durée de 50 ans. Objet : La création et l'acquisition, en France et à l'étranger et l'exploitation de raffineries de pétroles ou d'autres huiles minérales. Capital social : à l'origine, 4.350.000 fr. ; porté, en 1912. à 5.900.000 fr. ; en mai 1920, à 12 millions ; en octobre 1920. à 25 millions; en décembre 1929. à 97.500.000 fr. ; en janvier 1927, à 10 millions; en 1929, à 50 millions de francs, son chiffre actuel, divisé en 100.000 actions de 500 fr. La dette obligataire s'élevait, au 31 mars 1931, à 54.016.500 fr. Répartition des bénéfices: 5 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt aux actions de priorité A. Sur le surplus : 4 % d'intérêt à toutes les actions. Sur l'excédent : 4 % de la somme de 28.600.000 fr. (prime d'émission 1920) aux actions A de priorité et ordinaires. Sur le solde : 24 % au conseil ; 5 % à la disposition du conseil au profit des employés ; prélèvement facultatif pour réserve spéciale appartenant aux actionnaires. Le solde est reporté à nouveau ou réparti entre toutes les actions, chaque action B recevant un tiers de ce que reçoit chaque action A.

Les comptes de l'exercice au 31 mars se soldent par un bénéfice net de 2.337.295 fr. contre 5 millions 883 782 fr. 20. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'élève à 2.809.530 fr. contre 6.446.017 fr. 29, ainsi que cela ressort des deux derniers comptes de profits et pertes comparés ci-dessous :

	1929	1930
CHARGES		
Agios et service oblig.	4.116.307 99	5.590.973 39
PRODUITS		
Bénéfice d'exploitation	9.200.866 61	7.928.269 27
Rappel des charges	4.116.307 99	5 590.973 39
Bénéfice net	<u>5.084.558 62</u>	<u>2 337.295 88</u>
Report antérieur	799.223 67	562.235 00
Solde disponible	<u>5.883 782 29</u>	<u>2.888.530 88</u>

L'exercice écoulé a été marqué par un fait presque sans précédent : l'effondrement des cours du pétrole et de l'essence aux pays de production, effondrement qui a eu pour conséquence, sur tous les marchés, une dévaluation considérable des marchandises en stock.

En France, les maisons d'importation ont été frappées par cette baisse plus que celles des autres pays, du fait de ce que la loi leur fait une obligation d'entretenir, en vue des besoins de la défense nationale, un approvisionnement intangible et permanent qui se chiffre, pour la Société Lille-Bonnières-Colombes, par exemple, à près de 30 millions de kg.

Les cours au 31 mars 1931 de l'essence tourisme, c'est-à-dire du produit qui constitue les trois quarts de sa vente, présentant une diminution de 58 fr. par 100 kg sur ceux du 31 mars 1930, il en résultait une dépréciation de près de 16 millions sur l'ensemble de son stock de carburant.

En réalité, comme dans le précédent bilan, elle avait évalué ses marchandises avec un grand esprit de prudence, la dévaluation ne s'est traduite, pour la société que par une somme de 9 millions environ, à stock égal.

On conçoit quelle répercussion a eue cette baisse sur les résultats bénéficiaires de l'exercice social. Heureusement, toute la première période de l'année commerciale s'était déroulée dans des conditions plus normales que celles de l'exercice précédent.

L'assemblée du 23 septembre, qui a approuvé ces comptes, a voté la répartition proposée par le conseil, soit 45 fr. par action de priorité et 20 fr. par action ordinaire.

Les deux derniers bilans au 31 mars se comparent comme suit :

	1930	1931
<b>ACTIF</b>		
Terrains, bâtiments, matériel, installations, etc.	49.221.867 28	58.481.210 97
Frais émission obligations	3.260.999 00	3.188.532 36
Cavalerie	289.011 20	248.320 00
Portef. : titres, participat.	28.264.707 92	31.464.774 57
Marchand. approv. emball.	66.987.190 03	51.615.101 09
Assurances, contributions loyers à courir	106.728 13	181.445 46
Effets à recevoir	12 173.522 76	10.929.145 09
Espèces en caisse	317.151 64	353.508 77
Banquiers	33.314.781 61	28.765.511 76
Débiteurs divers	32.724.742 52	58.856 725 06
	<u>246.660.704 09</u>	<u>233.934.275 13</u>
<b>PASSIF</b>		
Capital	50.000.000 00	59.000.000 00
Réserve légale	2.289.448 14	2.543.676 07
Réserves et fonds d'amort.	45.961.261 70	45.961.261 70
Fonds d'assur. incendie	3.254.351 00	3.449.612 05
Obligations : 4 1/2 %	984.000 00	887.500 00
Obligations : 5 %	53.459.000 00	53.129.000 00
Coupons d'obligations restant à payer et prorota	529.781 45	1.338.342 30

Obligat. remboursables	10.563 500 00	255 500 00
Dilvid. restant à payer	160.798 27	217.762 87
Dépos. en comptes cour.	1.322 361 68	1.936.779 16
Douane à payer	36.203.330 61	42.720.624 88
Créditeurs divers	36.048 587 05	28.534.685 13
Report antérieur	799.223 67	562.235 00
Profits et pertes	5.084.558 62	2.337.295 88
	<u>246.660.702 09</u>	<u>233.934.275 13</u>

La situation financière de la société reste saine, le montant de l'actif disponible et réalisable dépassant largement les exigibilités. C'est de cette excellente situation qui doit permettre à la société de traverser sans dommage cette période de crise.

LÉGION D'HONNEUR  
(*Journal officiel de la République française*, 1<sup>er</sup> août 1932)

LELARGE (Georges), Belge, administrateur de sociétés ; 30 ans de pratique professionnelle.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
Lille-Bonnières ET COLOMBES  
(*Le Temps*, 14 novembre 1932)

« Nul de vous, certes, ne s'étonnera de nous entendre dire, en exorde de ce rapport, que l'année qui vient de s'écouler peut être classée comme celle où l'on vit les cours les plus bas qui aient jamais été pratiqués pour l'essence, fait remarquer le conseil dans son rapport présenté aux actionnaires à l'assemblée du 27 septembre. Il suffisait, pour s'en rendre compte, de lire les prix affichés sur les pompes qui jalonnent nos grandes routes, surtout aux environs de la capitale.

Aussi est-ce avec une certaine satisfaction que nous vous présentons, contrairement à ce que vous deviez craindre, un bilan se soldant par un bénéfice de 2.822.256 fr. 22, après déduction des amortissements jugés nécessaires et déterminés par notre méthode habituelle. » Ce résultat, relativement favorable en ce temps de crise, nous ne le devons pas à la vente de l'essence automobile, mais, à diverses autres causes.

D'abord, nos charges financières se sont trouvées sensiblement allégées cette année.

Puis la Compagnie marocaine des carburants, dans laquelle nous avons une importante participation, a distribué un dividende de 7 %.

Nos branches annexes, les essences spéciales, les benzols et benzines, les huiles de graissage et les autres produits destinés à l'industrie et de plus en plus appréciés par elle, nous ont valu d'intéressants résultats.

Enfin, le souci constant que nous avons de perfectionner notre outillage économique et commercial, de comprimer, dans toute la mesure du possible, les frais généraux, d'aménager notre réseau de distribution de manière à éviter les frais de transports coûteux, ce souci a trouvé sa récompense dans un rendement général meilleur, favorisé, au surplus par l'augmentation de notre tonnage de ventes, qui est de l'ordre de 7 %.

Nos participations continuent, dans l'ensemble, à nous donner satisfaction.

La Compagnie française des pétroles, d'accord avec ses associés étrangers, poursuit la construction du pipe-line qui doit relier ses sièges d'extraction aux ports de Haïffa et de Tripoli.

On espère, d'ici deux ans, exporter de l'Irak 4 millions de tonnes de pétrole brut, ce qui constituerait pour les intérêts français une part d'un million de 1 tonnes environ.

Compagnie française de raffinage. Cette société poursuit dans la Basse-Seine, à Gonfreville, l'édification d'une usine de raffinage susceptible de traiter d'abord 700.000 tonnes de pétrole brut, chiffre qui pourra ultérieurement être porté à 1 million et demi de tonnes. La marche des travaux fait prévoir que cette usine pourra être mise en route au cours du deuxième trimestre de l'an prochain.

Simultanément, cette société poursuit l'édification d'une seconde usine, dans le Midi, sur l'étang de Berre. On procède en ce moment à la construction des réservoirs.,

Société algérienne des huiles minérales. — Les affaires de cette société se poursuivent, normalement et le tonnage distribué par elle est en constante augmentation.

En plus des deux grands établissements de réception en vrac qu'elle possède, l'un à Arzew, près d'Oran, l'autre à Alger, la société disposera bientôt d'un troisième établissement de réception en vrac, celui-ci situé à Bône, et destiné à desservir le département de Constantine.

Compagnie marocaine des carburants. — Comme nous vous l'avons dit, cette société a, pour la première fois, distribué un dividende statutaire de 7 %. Les résultats bénéficiaires des exercices antérieurs avaient été consacrés à de larges amortissements et à la création de fonds de prévoyance. Cette compagnie se trouve, par conséquent, bien placée pour soutenir la concurrence qui résulte de l'arrivée sur le marché de nouvelles firmes importatrices. »

L'assemblée a fixé le dividende brut à 45 francs par action de priorité A ; 20 francs par action ordinaire A ; 20 francs par action B ; répartition payable, sous déduction des impôts, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1932.

Dans son allocution, le président a mis en relief la forte situation financière de l'entreprise et a affirmé l'espoir d'une amélioration du marché, du pétrole.

« L'an dernier, je vous ai signalé la baisse profonde qui avait affecté notre poste de marchandises. Je vous disais notamment que le prix de l'essence tourisme, qui valait cif. 112 fr. 47 les 100 kg fin mars 1930, était tombé à 54 fr. 40 le 31 mars 1931.

À la clôture de l'exercice dont nous vous rendons compte, c'est-à-dire le 31 mars dernier, le prix de remplacement était de 37 fr. 80 les 100 kg cif, soit encore une baisse de 16 fr. 60 sur le bilan précédent. C'est à ce prix que nos stocks sont évalués. »

Depuis, les cours se sont un peu raffermis et il semble que nous n'aurons pas, dans l'avenir, d'autres dépréciations à enregistrer.

Il en est de même du chapitre des immobilisations. »

À plusieurs reprises, j'ai insisté sur sa valeur considérable, qui dépasse de beaucoup le chiffre de 56 millions environ, pour lequel il est porté au bilan. p

Ce poste est, par suite des amortissements pratiqués avant inventaire, et malgré les dépenses importantes effectuées au cours de l'exercice, en diminution de plus de 2 millions 1/2. Vous aurez entendu avec plaisir l'énoncé de ce point dans notre rapport..

Notre trésorerie reste dans une situation très aisée.

Le portefeuille est évalué sur la base des cours du 31 mars pour les valeurs cotées dont le prix de revient était supérieur à ces cours. Nous avons enregistré de ce fait une dépréciation d'environ 500.000 francs, qui a affecté d'autant notre solde bénéficiaire.

Quant aux valeurs non cotées, vous pouvez avoir l'assurance qu'elles représentent un chiffre notablement supérieur à celui pour lequel elles sont portées au bilan.

En passant, je vous rappelle que, malgré les amortissements pratiqués directement sur les chapitres de l'actif, nous avons des réserves diverses qui figurent au passif pour un ensemble de plus de 52 millions, c'est-à-dire une somme supérieure, à notre capital social.

Ce serait me répéter que de vous dire combien les cours de Bourse de nos titres sont peu en rapport avec la situation réelle et la valeur intrinsèque de notre société.

Le compte de profits et pertes donne des résultats que beaucoup d'entre vous n'espéraient probablement pas. Nous vous en avons donné les raisons dans notre rapport et je n'insisterai pas sur ce point. Vous pouvez être assurés que nos conditions d'exploitation sont telles que nous ne craignons aucune concurrence loyale.

La concurrence s'est pourtant exercée, et non pas toujours loyalement par certains des importateurs, avec une âpreté qui n'avait pas encore été égalée dans le passé.

De l'excès du mal vient généralement le remède et, à l'heure actuelle, on semble revenir à des pratiques commerciales plus saines et plus en rapport avec la nécessité de pratiquer des amortissements et de rémunérer les capitaux investis.

Pour toutes ces raisons, je ne crois pas être téméraire en vous apportant une impression d'optimisme raisonné. »

---

*Annuaire Desfossés* 1933, p. 1252 :

Alexandre Palliez, président ; de Steenhault, E. Rasson<sup>8</sup>, G. da Silva Ramos, Georges Renard, Louis Palliez, M. Danset, M. Mallet, M. Nagelmackers, adm.

---

ÉTUDES FINANCIÈRES  
Lille-Bonnières ET COLOMBES  
(*Le Temps*, 23 janvier 1933)

L'attrait spéculatif qu'exercent les valeurs de pétrole repose sur des raisons fort pertinentes. D'autre part, s'il est excessif de généraliser et de prétendre que ce ne sont pas toujours des titres de tout repos, du moins doit-on reconnaître que, dans ce compartiment, les résultats sont plus irréguliers et sont influencés par d'autres causes encore que celles qui découlent des variations des conditions économiques générales. Dans leur sélection doit entrer plus de minutie. La balance que le temps fait osciller suivant un rythme, semble-t-il, plus compliqué, contiendra surtout, dans le même plateau, les forces acquises dans le passé et les possibilités latentes, rassemblant les meilleures chances de voir leur réalisation se confirmer dans l'avenir par des programmes de longue haleine.

Ces considérations, qui ne lui sont pas spéciales, doivent être perdues de vue quand on étudie une affaire comme Lille-Bonnières et Colombes. Celle-ci présente précisément dans les profits obtenus chaque année, et dans une moindre mesure dans ses répartitions, des écarts importants ; au demeurant, la bonne opinion que l'on peut avoir d'elle s'établit sur des assises bien ancrées dans le passé, et sur des perspectives encourageantes, basées sur une politique à longue échéance.

La société a été constituée en 1877 pour exploiter deux petites raffineries établies, l'une à Lomme-lez-Lille, l'autre à Bonnières en Seine-et-Oise. Les affaires sociales prirent, assez vite, un certain développement ; le capital, fixé à l'origine à 653.000

---

<sup>8</sup> Édouard Rasson (Roubaix, 1877-Paris, 1954) : gérant de la maison Vanoutryve, tissus pour ameublement à Roubaix. Il s'occupe aussi d'affaires pétrolières : administrateur des Pétroles de Bustenari (Roumanie), des Pétroles de Sambor, des Pétroles de Polona (Pologne) et des Consommateurs de pétrole, à Paris.

francs, représenté par 653 actions de 1.000 francs dont 353 attribuées en rémunération d'apports, fut successivement porté à :

1 million en 1881 par l'émission de 347 actions nouvelles de 1.000 francs..

2 millions en 1896 par l'émission de 1.000 actions de 1.000 francs concordant avec la répartition d'une somme de 1 million prélevée sur le fonds d'amortissement, mais réduit par la suite à 1 million par l'abaissement à 500 francs du nominal des actions, la somme de 1 million précédemment distribuée étant réinscrite au fonds d'amortissement ;

2.250.000 francs en 1900 par l'émission au pair de 2.500 actions de priorité de 500 francs.

En 1909, la société absorba la Société des huiles minérales de Colombes qui avait été fondée en 1865. À cette occasion, le capital fut porté à 4.350.000 francs par la création de 4.200 actions de 500 francs dont 3.000 actions de priorité et 1.200 actions ordinaires attribuées, en représentation de ses apports, à la Société des huiles minérales de Colombes.

Enfin, par des augmentations successives, le capital a atteint son chiffre actuel de 50 millions, représenté par 100.000 actions de 500 francs, dont 27.500 actions A de priorité, 67.500 francs A ordinaires et 5.000 actions B à vote plural et obligatoirement nominatives.

La répartition des bénéfices s'effectue de la façon suivante :

5 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt aux actions A de priorité des sommes dont elles sont libérées et non amorties ; 4 % d'intérêt à toutes les actions des sommes dont elles sont libérées et non amorties ; 4 % d'intérêt aux actions A de priorité et ordinaires de la somme de 28.500.000 francs, provenant de la prime d'émission sur les actions émises en octobre 1920.

Sur le surplus, 24 % au conseil, 5 % à la disposition du conseil pour le personnel. Le solde, sauf affectation de toutes sommes à une réserve spéciale extraordinaire appartenant à tous les actionnaires et productive d'intérêt à leur profit, est réparti entre toutes les actions, chaque action B recevant le tiers de la part d'une action A..

Au 31 mars 1932, la dette obligataire s'élevait à 53.620.000 francs, comprenant : 1° 841.000 francs montant de 1.682 obligations de 500 fr. 4 1/2 % restant en circulation sur 5.000 émises ; 2.500 en 1907 et 2.500 en 1909-10 remboursables en 30 ans, les premières à partir du 1<sup>er</sup> mai 1909, les secondes à partir du 1<sup>er</sup> mai 1910; 2° 52.779.000 francs montant de 52.779 obligations de 1.000 fr. 5 % demi-net émises en février 1930 à 980 francs, amortissables en 45 ans à partir du 1<sup>er</sup> mars 1930, sous réserve d'amortissement anticipé à partir du 1<sup>er</sup> mars 1933.

Depuis sa fondation, la société a subi d'importantes modifications qui ont enlevé sa justification à sa raison sociale ; en effet, l'usine de Lomme-lez-Lille a été désaffectée et transformée en entrepôt pour la région du Nord ; l'usine de Bonnières a été vendue, l'usine de Colombes est devenue aussi un entrepôt et une usine de conditionnement. C'est dans les établissements de Rouen et de la Garenne-Colombes ainsi qu'à La Pallice et à Saint-Louis-du-Rhône que s'effectuent les opérations industrielles de rectification d'essence, de fabrication de divers dérivés du pétrole ou du charbon, et la fabrication des emballages. Pour la réception de ces produits, la société possède des établissements à Dunkerque, Calais, Rouen, La Rochelle-Pallice et Saint-Louis-du-Rhône. Il existe, en outre, en France, une quarantaine de dépôts qui sont reliés à la voie ferrée et souvent à la voie fluviale et un grand nombre d'agences et de stations de pompes. Quand au matériel de bateaux-citernes, wagons-citernes, camions-citernes, il est très important.

La Société Lille-Bonnières et Colombes ne raffine pas. Son rôle est d'importer les produits du pétrole et de le distribuer. Soumise au régime du contingentement, elle peut importer chaque année 130.900 tonnes d'essence, 19.100 tonnes d'huiles raffinées, 6.200 tonnes d'huiles lourdes, 7.400 tonnes de gas oil. Indiquons que le

chiffre d'affaires a atteint 420 millions en 1928-29, et 500 millions, en 1929-30, c'est-à-dire qu'il représente maintenant 10 fois le montant du capital-actions.

En Afrique du nord, la Société Lille-Bonnières et Colombes a créé deux filiales auxquelles elle a rétrocédé les organisations commerciales qu'elle y possédait : la Compagnie marocaine des carburants, constituée en 1926, et qui, après avoir consacré les bénéfices de ses premiers exercices à pratiquer de larges amortissements, vient de distribuer son premier dividende de 7 % ; la Société [algérienne] des huiles minérales fondée en 1927, dont le tonnage distribué s'accroît progressivement chaque année et qui, indépendamment de ses deux établissements d'Arzew, près d'Oran, et d'Alger, va bientôt disposer à Bône d'une troisième installation destinée à desservir le département de Constantine.

La Société Lille-Bonnières et Colombes a pris une participation importante dans la Compagnie française de raffinage qui est une filiale de la Compagnie -française des pétroles. Celle-ci, comme on le sait, est chargée de gérer la part dévolue à la France dans les pétroles de Mésopotamie. Quant à la Compagnie française de raffinage, elle construit actuellement deux puissantes raffineries, l'une à Gonfreville-l'Orcher, sur la Seine maritime, l'autre près de l'étang de Berre.

Avant la guerre, la société payait des dividendes de 30 francs par action de priorité et de 5 francs par action ordinaire. Après la guerre, les bénéfices marquèrent une sensible progression jusqu'à dépasser, en 1921, 7 millions qui permit de distribuer, pour cet exercice-là, 150 francs aux actions de priorité et 125 francs aux actions ordinaires.

Voici quels ont été les résultats obtenus depuis :

Ex. au 31/3	Bénéf.	Bénéf. distrib.	Divid. act. priv.	Divid. act. ord.
	(en 1.000 fr.)		(en fr.)	
1921-22	2.423	4.455	105 00	80 00
1923-23	5.640	3.732	85 00	60 00
1923-24	5. 258	4.827	105 00	80 00
1924-25	1.108	1.187	45 00	20 00
1925-26	5.040	4.032	70 00	45 00
1926-27	1.316	2.062	50 00	25 00
1927-28	4.173	3.480	65 00	40 00
1928-29	3.955	3.465	65 00	40 00
1929-30	5.085	5.067	70 00	45 00
1930-31	2.337	2.087	45 00	20 00
1931-32	2.822	2.687	45 00	20 00

Nous avons fait allusion, au début, à l'irrégularité de ces résultats que le tableau ci-dessus fait nettement ressortir..

Comment l'expliquer ? Indiquons d'abord que, d'une part, ce n'est qu'après tous amortissements effectués que les bénéfices sont annoncés et que, d'autre part, les amortissements sont directement déduits des immobilisations. Donc, aucun point de repère pour suivre la progression des bénéfices et leur importance réelle. On ne peut guère tabler que sur le rapport du conseil et les déclarations du président,. C'est ainsi qu'à la dernière assemblée le président a déclaré que les installations avaient une valeur



de beaucoup supérieure aux 56 millions pour lesquels elles figurent au bilan et que, pour les reconstituer, il faudrait dépenser plus de 200 millions. Il est donc permis d'en conclure que les amortissements ont été faits largement. On peut d'ailleurs s'en rendre compte aussi par le fait qu'au cours du dernier exercice, les immobilisations ont diminué de 2 millions 1/2; bien que d'importants travaux neufs aient été effectués Les amortissements avant inventaire ont donc dépassé de 2 millions les immobilisations nouvelles de l'exercice. Sans doute, il n'a pas toujours été possible d'amortir, en fin de chaque exercice, la totalité des travaux neufs. Mais la gestion prudente du conseil en la matière peut faire supposer un souci plus grand d'amortir largement que celui de présenter des résultats réguliers. Et ainsi apparaîtrait une première explication des écarts sensibles de ces résultats, d'une année à l'autre.

Pendant, on estime plus généralement que ces écarts sont dus aux effets de la concurrence qui s'avère plus ou moins vive entre les distributeurs d'essence. En prévision de l'application du régime du contingentement, cette concurrence a été particulièrement acharnée, et les différences sensibles dans le prix de l'essence l'attestent. L'énorme baisse des prix à la production a été, d'ailleurs, pour les distributeurs, fort préjudiciable, en dépréciant leurs stocks, et l'on sait que ceux-ci sont importants, du fait de l'obligation des quantités d'essence à mettre en réserve en vue des besoins de la défense nationale. C'est ainsi qu'en 1931, la perte correspondante pour Lille-Bonnières et Colombes a été de 16 millions, et si la société n'a pas enregistré un déficit, c'est grâce aux évaluations des bilans précédents, effectués au-dessous des cours du marché.

Quoi qu'il en soit, si l'on considère la situation du marché du pétrole et la tâche délicate des sociétés de distribution au cours d'une crise dont l'intensité et la durée ne sont que trop exceptionnelles, on peut estimer très encourageants les résultats obtenus pour Lille-Bonnières et Colombes au cours des deux derniers exercices, et les dividendes de 45 francs et de 20 francs respectivement répartis aux actions privilégiées et ordinaires. Il convient, pour ne rien omettre, de rappeler, ainsi que le signalait le dernier rapport du conseil, que les profits du dernier exercice sont dus à diverses autres causes que la vente de l'essence automobile.

Les charges financières en 1931-1932 se sont trouvées sensiblement allégées. [La Compagnie marocaine des carburants, dans laquelle la société a une importante participation, a distribué un dividende de 7 %](#). Les branches annexes, les huiles de graissage et les autres produits destinés à l'industrie, ont valu à Lille-Bonnières et Colombes d'intéressants résultats.

« Enfin, termine le rapport, le souci constant que nous avons de perfectionner notre outillage économique et commercial, de comprimer dans toute la mesure du possible les frais généraux, d'aménager notre réseau de distribution de manière à éviter les frais de transport coûteux, ce souci a trouvé sa récompense dans un rendement général meilleur, favorisé au surplus par l'augmentation de notre tonnage de ventes, qui est de l'ordre de 7 % . »

Voici comment se présentent les deux derniers bilans (en milliers de fr.) :

	1932	1931
ACTIF~		
Terrains, bâtiments, installations, matériel	55.903	58.481
Frais d'émission des oblig.	3.110	3.188
Cavalerie	240	248
Titres et participations	33.641	31.465

Marchandises	47.620	51.515
Assurances, constructions	144	131
Effets à recevoir	11.190	10.929
Espèces en caisse	417	354
Banquiers	8.103	18.766
Débiteurs divers	65.984	58.857
	<u>226.358</u>	<u>233.934</u>
PASSIF		
Capital	50.000	50.000
Réserves	52.278	51.955
Obligations	53.620	54.016
Coupons d'oblig. à payer	1.205	1.338
Obligations remboursables	104	255
Dividendes à payer	151	218
Déposants en comptes courants	2.958	1.997
Douane à payer	45.783	42 72?
Créditeurs divers	17.342	28.535
Report antérieur	95	562
Bénéfice net de l'exercice	2. 822	2.337
	<u>226.358</u>	<u>233.934</u>

Nous avons déjà indiqué, d'après les déclarations du président, que les installations, terrains et bâtiments étaient évalués fort au-dessous de leur valeur réelle. Ce poste recèlerait donc une réserve non comptabilisée dépassant largement une centaine de millions. Cet actif est, d'autre part, couvert par un chiffre presque équivalent de réserves.

Les participations sont estimées avec beaucoup de prudence. Le portefeuille est évalué sur la base des cours du 31 mars pour les valeurs cotées dont le prix de revient était supérieur à ces cours. De ce fait, une dépréciation de 500.000 francs environ a été enregistrée, qui a affecté d'autant le solde bénéficiaire. « Quant aux valeurs non cotées, dit le président, dans son allocution aux actionnaires, vous pouvez avoir l'assurance qu'elles représentent un chiffre notablement supérieur à celui pour lequel elles sont portées au bilan ».

Il ne semble pas que les marchandises évaluées sur la base d'un prix de remplacement de 37 fr. 80 les 100 kg cif, c'est-à-dire avec une moins-value de 16 fr. 60 sur le bilan précédent, puissent donner lieu à de nouvelles dépréciations dans l'avenir. Depuis le 31 mars, les cours se sont déjà raffermis.

La situation de la trésorerie reste satisfaisante. Sans doute, les liquidités ont diminué d'une dizaine de millions, mais les créditeurs divers se sont dégonflés d'une somme supérieure. Les débiteurs divers ont augmenté de 7 millions. Ici doit intervenir, semble-t-il, pour une part importante, la progression de 7 % du tonnage des ventes signalée par le conseil. Le chiffre des marchandises n'a diminué que de 4 millions, somme qui paraît inférieure à la dépréciation que ce poste a dû subir du fait d'une nouvelle baisse des

prix. Mais on peut supposer que la société a profité de cette baisse pour s'approvisionner plus largement. Une amélioration des conditions qui régissent le marché du pétrole justifiait cette initiative.

On a beaucoup parlé à la dernière assemblée générale, et même à la précédente, de la dépréciation exagérée des titres de la société. Les calculs faits pour dégager la valeur intrinsèque de ceux-ci paraissent, à cet égard, assez suggestifs. Mais c'est le sort de nombre de belles valeurs françaises.

Au demeurant, de tout ce qui précède, il ressort bien que la société a su profiter des années prospères pour s'assurer des bases solides, des moyens d'action importants, une excellente organisation commerciale, et il n'est pas douteux que les meilleures perspectives d'avenir lui sont réservées. À ce double titre, elle mérite de retenir l'attention du portefeuille.

---

[Démarrage de la raffinerie de Gonfreville-L'Orcher]  
(*Le Matin*, 22 mai 1933)

La Compagnie française de raffinage a livré le 19 mai à Lille-Bonnières-Colombes le premier chaland d'essence de son usine du Havre. Cette raffinerie est appelée à être la plus importante de France.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Le Journal des débats*, 5 septembre 1933)

La société compte parmi les rares entreprises qui tiennent leur assemblée ordinaire pendant la période estivale. C'est le 27 de ce mois que les comptes de l'exercice 1932-1933 seront présentés aux actionnaires. Ils font apparaître un bénéfice net de 2.933.589 francs contre 55.902.627 francs en 1931-1932. La répartition sera probablement maintenue à 45 francs brut par action de priorité A, 20 francs par action ordinaire A et 20 francs par action B.

Le bilan au 31 mars 1932 présente, dans son total, une augmentation de 3.901.619 fr. Malgré les dépenses effectuées en cours d'exercice, les immobilisations reviennent, par suite des amortissements, de 55.902.627 francs à 52.886.189 francs. Les frais d'émission d'obligations passent également de 3.116.065 francs à 2.965.964 francs.

Le bilan fait ressortir la forte augmentation du portefeuille-titres et participations qui se développe de 33.640.961 francs à 76.279.371 francs. Augmentation qui provient, jusqu'à concurrence de 35 millions de francs, des obligations émises par des filiales pour se libérer des avances faites par la société et qui figuraient, au bilan dernier, sous la rubrique « Débiteurs divers ». Aussi ce poste accuse-t-il un abattement de 65 millions 983.947 francs à 27.110.585 francs.

Les marchandises, approvisionnements et emballages ne comportent pas de différence appréciable. Si les effets à recevoir reviennent de 1.189.619 francs à 9.666.422 francs, les banquiers, par contre, s'augmentent de 8.102.964 francs à 13.656.285 francs.

Les réserves s'inscrivent à 52.638.399 fr. en regard du capital de 50 millions. La situation de trésorerie conserve toute son aisance, plus de 98 millions d'actif disponible et réalisable s'inscrivant en regard de 71 millions 457.301 francs d'exigibilités, qui ne sont pas toutes immédiates.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Le Temps*, 2 octobre 1933)

Le rapport présenté à l'assemblée du 27 septembre, qui a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, s'exprime ainsi au sujet des résultats obtenus :

Le résultat bénéficiaire de cet exercice n'est évidemment pas de nature, encore, nous donner satisfaction, Les actionnaires n'y trouvent qu'une rémunération insuffisante de leurs capitaux et les collaborateurs de tous ordres qui ont donné un effort constant au service de la société n'y trouvent pas la récompense morale et matérielle qui leur était due.

L'effet de cet effort constant s'est manifesté d'ailleurs dans les chiffres malgré la baisse considérable du prix des marchandises, notre chiffre d'affaires est en augmentation d'une vingtaine de millions, le tonnage vendu étant en accroissement de 8,70 %. D'autre part, nous avons encore abaissé le pourcentage de nos frais généraux et nos charges financières. Le déséquilibre du marché français, engendré en partie par la surproduction mondiale, est la cause unique des résultats médiocres obtenus au cours du dernier exercice.

Notre compte de profits et pertes se solde par 3.022.399 fr. 21, report de 1931-1932 compris pour 88.809 fr. 50.

Le bénéfice net réalisé au cours de l'exercice 1932-1933 est donc de 2,933,589 fr. 71, après déduction des amortissements pratiqués suivant notre méthode habituelle.

Notons en passant que, sous forme de droits de douanes, taxes et impôts de toutes natures, nous avons payé à l'État au cours de l'année sociale une somme de 150 millions de francs environ.

Deux postes de notre bilan se trouvent sensiblement modifiés. Celui des débiteurs divers a été diminué de 35 millions, par augmentation de pareille somme du chapitre portefeuille.

Le rapport donne ensuite les indications suivantes sur les participations de la société Pour leur permettre de donner à leurs affaires le développement nécessaire, nous avons fait, au fur et à mesure de leurs besoins, des avances à des sociétés de notre groupe, la Société algérienne des huiles minérales, la Compagnie méridionale des pétroles et la Société champenoise des carburants.

Au lieu de procéder à des augmentations de capital; il a paru plus opportun, pour consolider ces dettes flottantes, de procéder à des émissions d'obligations.. Ce sont ces obligations dont nous avons assumé la souscription qui figurent pour 35 millions dans le chapitre du portefeuille.

Dans l'ensemble, nos participations continuent à nous donner satisfaction, et nous pouvons à cet égard envisager l'avenir avec une certaine confiance. Nous avons dans la Compagnie française des pétroles une participation dont l'importance vient encore de s'accroître à la suite de l'augmentation de capital à laquelle cette société a procédé.

Les résultats ne se feront plus guère attendre, et tout fait croire qu'ils seront excellents. Les premiers arrivages en France de pétrole brut sont prévus pour l'été prochain. L'extraction en Irak sera peu coûteuse, et le produit, rendu par pipe-line au port méditerranéen, paraît devoir «revenir à un prix particulièrement avantageux.

Dans la Compagnie française de raffinage, dont le capital est actuellement de 200 millions, nous avons une part de 7,90 % du capital, et nous aurons pour y, conserver le même intérêt à participer aux augmentations qui seront nécessaires pour réaliser intégralement le programme prévu lors de la constitution. La première raffinerie est en marche, à Gonfreville, près du Havre, depuis quelques mois. Elle traite déjà 2,200 tonnes par jour de pétrole brut. Son installation est reconnue comme particulièrement,

réussie. Ses produits,, sont de -bonne qualité; ses prix de revient, satisfaisants. On peut donc espérer des bénéfiques industriels normaux.

La Société algérienne des huiles minérale a élargi son champ d'opérations, augmenté ses installations et développé son chiffre d'affaires. Ses résultats sont encourageants.

La Compagnie marocaine des carburants a eu à soutenir, au cours de l'année, une vive concurrence qui l'a empêchée de donner un dividende, comme elle l'avait fait les années précédentes. Grâce à sa situation financière excellente et à ses amortissements, la Compagnie marocaine a maintenu son prestige et développé encore sa clientèle. Le marché s'est sensiblement amélioré au cours du présent exercice. On peut espérer que les résultats de 1933 seront plus satisfaisants.

Les deux sociétés françaises de distribution dans lesquelles nous avons d'importantes participations, la Compagnie méridionale des pétroles et la Société champenoise des carburants, ont subi, comme notre société, les fâcheux effets du déséquilibre du marché. Mais ces deux sociétés observent les mêmes traditions de gestion économique et de prudence que les nôtres et leur marche actuelle fait bien augurer de leur développement.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Le Journal des débats*, 6 septembre 1934)

Les comptes qui. seront présentée à l'assemblée ordinaire du 28 septembre font ressortir, après amortissements, un bénéfice net de 2.768,323 fr. contre 2.933.589. fr pour l'exercice précédant. Bien qu'aucune décision n'ait encore-été prise en ce qui concerne le e dividende, on s'attend à ce que le conseil en propose le maintien à son chiffre antérieur, soit 45 fr. brut par action de priorité et 20 fr. brut par action ordinaire.

Au bilan au 31 mars 1934, le compte des immobilisations atteint 57.324.944 fr; contre 52.886.189 fr. au 31 mars 1933. Le poste frais d'émission des obligations s'élève à 2.779.802 fr. contre 2.965.904. Le portefeuille-titres et participations s'élève à 79 millions 248.470 francs contre 76.279.371 fr. Les marchandises et approvisionnements figurent pour 63.417.512 fr. contre 47.272.748. L'augmentation est due presque exclusivement à l'application, le 1<sup>er</sup> février, de la taxe nouvelle sur les combustibles liquides, qui a remplacé l'impôt de circulation des automobiles. Les effets-à recevoir sont portés pour 8.786.981 fr. contre 9.666.422 fr. Le poste banquiers figure pour 6.298.460 fr. contre 13.656.285 fr., celui des débiteurs divers pour 23.190.947 fr. contre 27.110.585 fr.

On note, d'autre part, une augmentation à 379.238 fr. des réserves à 53.618.137 fr. en regard du capital de 50 millions. Le poste « obligations » ne figure plus que-pour 52.633.500 fr. contre 53.142.000. Les créiteurs divers, par contre, passent de 21 millions 81.477 francs à 33.946.069 francs.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 septembre 1934)

Par arrêté, est autorisé le transfert à la Société Petronaphte de l'entrepôt spécial d'huiles minérales que Lille-Bonnières-Colombes a été autorisé à ouvrir à la Grand'Combe (Bouches-du-Rhône).

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Le Temps*, 28 septembre 1935)

L'assemblée générale ordinaire du 27 septembre, préside par M. Alexandre Palliez, président du conseil d'administration, a adopté à l'unanimité les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que le Bilan et le compte de profits et pertes qui se solde par un débit de 2.800.000 francs.

MM. Marcel Nagelmackers et Édouard Rassin, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Lille, Bonnières et Colombes  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> octobre 1935)

Les comptes de l'exercice au 31 mars dernier, se soldant par une perte de 2.872.502 fr. ramenée, après application du report créditeur antérieur, à 2.741.875 fr., ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 27 septembre.

Le rapport explique que ce déficit est dû aux pertes éprouvées pendant le deuxième semestre de l'exercice, alors que le premier avait encore été largement bénéficiaire en raison des prix de vente désastreux, tout à fait disproportionnés avec les frais d'exploitation des maisons organisées qui subissaient la concurrence des petits importateurs.

Devant cette situation et dans le but d'arriver aux conditions de livraison les plus économiques, le conseil a poursuivi le perfectionnement de l'outillage commercial, auquel plus de 8 millions ont été consacrés cette année. Il a également modifié les méthodes commerciales et comprimé les frais de toute nature. D'autre part, le gouvernement ayant reconnu le caractère anormal de la situation, a pris récemment, par un décret-loi et un arrêté ministériel, des mesures destinées à assainir le marché. L'avenir de la société représente donc sous de meilleurs auspices.

Le tonnage total des ventes s'est maintenu, à 3.000 tonnes près, au chiffre de l'exercice précédent, qui avait marqué lui-même une sensible progression.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Le Journal des finances*, 11 octobre 1935)

La publication, au début de septembre, des résultats de la Société Lille, Bonnières, Colombes — perte de 2.872.000 fr. contre un bénéfice de 2.768.000 fr. et suppression du dividende — a durement affecté le marché des actions de cette entreprise. De 500 à fin août, l'action de priorité a fléchi au plus bas à 349, l'ordinaire revenant des environs de 200 à 162. Depuis lors, le détail des comptes a été publié, des explications ont été données à l'assemblée du 27 septembre. Il en est résulté une sensible reprise des cours des deux titres, la priorité se relevant à 830 et l'ordinaire à 200.

Bien que dues en partie à l'extrême étroitesse du marché, ces brusques fluctuations n'en illustrent pas moins l'effet de surprise provoqué par l'annonce du résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 mars dernier.

Ce déficit était d'autant plus inattendu que les renseignements donnés à l'assemblée du 28 septembre 1934 ne laissaient pas envisager l'avenir sous un jour défavorable. Les résultats du premier semestre de 1934-35, connus à cette époque, étaient en effet bénéficiaires d'environ 4 millions. C'est seulement dans le courant du second semestre

que la situation s'est modifiée, l'exploitation laissant pour cette période un déficit de près de 7 millions.

Les causes de ce revirement sont longuement exposées dans le rapport présenté à l'assemblée du 27 septembre. La concurrence de plus en plus aiguë des petits importateurs qui n'ont pas à subir la plupart des charges qui incombent aux grandes firmes, a eu pour conséquence un avilissement des prix de vente à un niveau jusque-là inconnu. « Il ne s'agissait plus, a dit le président, d'un effort de concurrence, mais d'une véritable bataille entre deux catégories d'importateurs, la première, bénéficiaire de licences, dites générales, de 300 tonnes au maximum, délivrées pour trois ans, et qui pouvait aisément échapper aux charges incombant aux importateurs de la seconde catégorie, titulaires de licences dites spéciales, et dont fait partie la Société Lille-Bonnières et Colombes ».

Cette lutte inégale menaçait d'avoir des répercussions telles que le conseil — c'est le président qui parle — avait été jusqu'à envisager « de mettre fin à l'existence de la société et de répartir entre les actionnaires tous les biens et valeurs accumulés depuis plus d'un demi-siècle ».

Fort heureusement, un fait nouveau s'est produit qui a bien vite écarté une aussi fâcheuse éventualité. Conscient des dangers que l'anarchie qui régnait dans le marché de la distribution pouvait faire courir à l'industrie française du raffinage, le gouvernement a pris un décret-loi plaçant sur pied d'égalité les deux catégories d'importateurs. Les licences générales, déjà existantes, ne sont pas supprimées mais elles doivent rentrer dans le régime commun à leur renouvellement, soit dans un délai de trois ans. En réalité, a déclaré le président de Lille-Bonnières, il n'y a que peu d'autorisés généraux susceptibles de poursuivre leur activité dans les conditions auxquelles ils se trouvent astreints maintenant. La lutte entre les deux catégories d'importateurs paraît donc pouvoir être considérée comme à présent terminée et l'avenir se présente, pour la Société, sous de meilleurs auspices.

L'alerte n'en a pas moins été chaude, Il y a lieu de penser toutefois que ses conséquences se trouveront limitées à l'inscription, pour la première fois depuis plus de soixante ans, d'un solde déficitaire au bilan et à la passation momentanée du dividende. Il ne semble pas, en effet, que la Société Lille-Bonnières sorte de cette brève crise avec des possibilités sérieusement diminuées, car pour soutenir la lutte contre la concurrence, le conseil s'est efforcé, par un vigoureux effort de compression, de rapprocher le taux des frais de celui des petits concurrents. Œuvre ardue qui a entraîné des licenciements de personnel, des diminutions de traitement, enfin une réduction du nombre des dépôts par regroupement mais qui devrait se traduire par une amélioration du rendement à la faveur du rétablissement de l'équilibre sur le marché de la distribution du pétrole et des essences.

Quant à la situation financière de Lille-Bonnières, la comparaison des deux derniers bilans montre qu'elle n'a pas subi de modifications notables d'un exercice à l'autre et qu'elle reste aussi forte que par le passé :

	31 mars 1934	31 mars 1935
ACTIF		
Immobilisations	60.104.746	68.025.402
Titres et participations	79.248.470	80.899.908
Marchandises	63.417.512	59.027.424
Débiteurs	23.190.947	19.432.579
Effets	8.786.981	10.863.008

Caisse et banques	6.680.788	7.207.887
Perte 1934-1935	—	<u>2.741.875</u>
PASSIF		
Capital	50.000.000	50.000.000
Obligations	52.633.500	52.108.000
Réserves et amortiss.	53.018.137	53.403.065
Exigible	33.351.098	35.573.119
Provision emballages	—	9.765.682
Déposants	3.219.347	3.161.641
Douanes à payer	43.880.978	46.304.308
Bénéfice 1933-1934	<u>2.768.323 00</u>	—

Les immobilisations, passées de 60 millions à 65 millions par suite des nouveaux perfectionnements apportés à l'outillage commercial, ont au passif une contre-partie d'amortissements et réserves de 53 millions.

Pour faire face à 84 millions d'exigibilités, dont 35 millions à court terme, la société se trouve à la tête de 37 millions de disponibilités, effets à recevoir et débiteurs, auxquels il faut ajouter le portefeuille évalué à 80 millions et les marchandises inventoriées 59 millions, soit un total disponible et réalisable de 176 millions. Compte tenu des immobilisations d'une part. de la dette obligataire d'autre part, l'excédent d'actif net d'engagements ressort à plus de 100 millions. Or c'est à 25 millions seulement que la Bourse capitalise l'affaire actuellement.

Les mauvais résultats de l'exercice écoulé ne justifient pas, semble-t-il, un tel écart, d'autant qu'ils paraissent accidentels. Quant à l'évaluation des principaux postes de l'actif, elle paraît faite avec une prudence suffisante pour qu'il n'y ait pas de sérieux déboires à redouter de ce côté. Les marchandises, notamment, ont été évaluées au-dessous du prix du jour de l'inventaire. D'autre part, le portefeuille est composé à concurrence de 30 millions par des obligations. La différence, soit 50 millions, est représentée pour moitié par la participation que détient Lille-Bonnières dans la Compagnie Française de Raffinage.

Or cette dernière affaire, qui n'a pas encore atteint le stade de pleine productivité, donne déjà des résultats intéressants. Elle a réalisé, en 1934, un bénéfice de 28 millions qui a été consacré aux amortissements. Mais elle doit logiquement, dit le rapport, rapporter à Lille-Bonnières d'appréciables bénéfices dans un avenir prochain. Cette perspective et celle, plus immédiate, d'une amélioration des prochains résultats de l'exploitation propre de la société, devraient permettre aux actions Lille-Bonnières de regagner à plus ou moins brève échéance un niveau plus voisin du pair de 500 francs.

---

Le conflit du pétrole  
(*Le Matin*, 17 juin 1936)

.....  
Le personnel de trois raffineries de pétrole à La Rochelle-Pallice, celles du Midi, de la Compagnie Industrielle et de la société Lille-Bonnières, ont également cessé le travail et occupé les bâtiments. De nombreux camions-citernes, venus de tous les points de la région, ne peuvent prendre livraison d'essence.

---



LILLE-BONNIÈRES-COLOMBES  
(*Le Journal des débats*, 4 août 1936)

L'exercice clos le 31 mars se solderait encore en déficit. On sait que le dernier exercice avait accusé une perte de 2.872.000 fr.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Le Temps*, 2 novembre 1936)

L'exercice au 31 mars dernier a laissé une perte de 5.923.154 francs. Jamais, depuis, l'origine de notre société, on n'avait eu à enregistrer un déficit de cette importance.

« Il est dû à une seule cause, que nous vous signalons depuis plusieurs années, souligne le conseil dans le rapport qu'il a présenté à l'assemblée générale des actionnaires du 25 septembre : à l'avalissement des prix de vente.

Cet avalissement — résultat d'une concurrence acharnée entre les firmes auxquelles on doit la belle organisation de la distribution sur le réseau routier de la France, et les importateurs qui, n'ayant que peu ou pas d'équipement commercial, sont obligés de consentir des prix exagérément réduits — cet avalissement a atteint son paroxysme au cours de l'exercice dont nous vous rendons compte.

Nous vous avons fait espérer, dans notre rapport de l'an dernier, que les mesures prises à cette époque par le gouvernement auraient pour effet d'assainir le marché. Ces mesures, contrairement à l'attente générale, n'eurent pas d'effet immédiat. »

Simplifiant ses méthodes et les adaptant à la situation nouvelle, notre société avait procédé à des compressions sévères de ses frais d'exploitation. Si ces mesures d'économie ne pouvaient, à la vérité, influencer que partiellement sur les résultats de l'exercice au cours duquel elles étaient prises, néanmoins votre conseil était en droit d'attendre de leur application une amélioration sensible du compte profits et pertes. Il n'en a rien été, car, pendant le dernier semestre de notre exercice social, les prix de vente se sont abaissés à un niveau jamais atteint jusque-là.

L'exagération même de cette situation anormale devait en provoquer la cessation. Il est apparu à chacun que cette lutte sans merci ne pouvait être que vaine. Et dès le début de notre nouvel exercice, la situation s'est redressée peu à peu. Chacun ne poursuit plus l'unique but d'arriver à conquérir ou à défendre son tonnage au prix de n'importe quels sacrifices.

Les premiers mois ne sont plus déficitaires. Si aucune circonstance ne vient troubler nos affaires, l'aspect du bilan prochain sera différent de celui de l'année 1935-1936.

Notre tonnage de vente a subi, dans une certaine mesure, la répercussion de la diminution générale dans la consommation et de la concurrence outrancière, la société ayant quelquefois préféré s'abstenir plutôt que de traiter des affaires à des prix par trop désastreux. »

Dans son allocution, le président du conseil, M. Alexandre Palliez, a indiqué aux actionnaires que l'exercice en cours se présente dans des conditions très améliorées par rapport à celui de l'exercice 1935-1936 :

« L'an dernier, à pareille époque, j'avais cru pouvoir vous faire entrevoir des perspectives plus favorables. Un décret-loi avait mis sur le pied d'égalité, tant au point de vue des obligations que des charges, les titulaires d'autorisations générales et les titulaires d'autorisations spéciales d'importation. De plus, nous avons opéré des réductions sensibles dans nos frais d'exploitation par suite de l'application de méthodes

économiques et d'une réorganisation sur des bases qui, du reste, nous donnent satisfaction.

Nous avons compté sur la sagesse et l'esprit pratique de chacun pour que prenne fin sans tarder la course folle de la concurrence pour l'augmentation du tonnage. Certains résultats semblaient même acquis au moment où nous parlions devant vous.

Malheureusement, ces bonnes dispositions n'eurent pas de suite et la bataille, plus âpre que jamais, reprit avec une ardeur inconnue jusque là. Elle atteignit son point culminant dans les derniers mois de notre exercice social.

Les pertes ont été extrêmement lourdes dans l'industrie de la distribution, aussi bien pour les grandes entreprises que pour les petites. Les nôtres ont été relativement limitées du fait que nous avons renoncé à traiter les affaires particulièrement désastreuses, ce qui a eu pour conséquence de diminuer légèrement notre tonnage.

Une telle situation ne pouvait se prolonger indéfiniment. Elle était décevante pour les gros et désastreuse pour les petits. Le redressement se fit en quelque sorte automatiquement et l'allure du marché se modifia progressivement dès le début du nouvel exercice, en avril dernier.

Nos prévisions de l'an dernier ont été si sévèrement démenties par les faits, que nous osons à peine vous faire part de l'impression favorable que nous avons en ce moment.; Notre réserve est d'autant plus grande que le redressement économique de notre pays rencontre de graves difficultés.

Les nouvelles lois sociales apportent à l'industrie en général des charges écrasantes, que beaucoup ne pourront pas supporter. Loin de nous la pensée que rien n'était à faire pour améliorer la situation des travailleurs de toutes catégories. Nous pensons seulement qu'au lieu d'un bouleversement aussi rapide, il eût été mieux de préférer une large mais prudente évolution permettant à chacun de s'adapter aux nouvelles conditions, tout en maintenant, ce qui est absolument indispensable, les principes d'autorité et de légalité.

Nous voulons croire, cependant, qu'après la période troublée que nous traversons depuis plusieurs mois et au cours de laquelle les difficultés ne nous furent pas épargnées, une ère nouvelle s'ouvrira et que les travailleurs comprendront enfin que c'est par l'union, l'entente fraternelle oserai-je dire et non par la violence, que seront résolus dans la tranquillité, la paix et la confiance, les problèmes sociaux qui agitent le pays.

C'est sur cette parole d'espérance que je veux terminer, en me mettant à la disposition de ceux d'entre vous qui auraient des explications complémentaires à nous demander. »

---

Lille, Bonnières et Colombes  
(*Le Journal des débats*, 3 mars 1937)

L'assemblée extraordinaire tenue le 4 mars a voté la prorogation de la société jusqu'au 31 mars 2035, ainsi que quelques modifications destinées à mettre les statuts en harmonie avec les lois actuelles.

---

L'affaire des fraudes de Rouen  
(*Le Matin*, 10 juin 1937)

.....

En ce qui concerne la Société Lille-Bonnières et Colombes, civilement responsable de ses préposés, le jugement a donné acte de ce que l'administration des douanes s'était antérieurement désistée de son instance.

Le jugement dans l'affaire des fraudes de Petit-Quevilly  
Des peines de prison ont été prononcées  
et le montant des amendes dépasse 3 millions

Rouen, 9 juin. — Téléph. *Matin*. — Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans une affaire de fraude sur les essences, découverte il y a trois ans à l'usine de Petit-Quevilly, appartenant à la société Lille-Bonnières et Colombes. Un directeur, un sous-directeur et un employé, grâce à un système de canalisations secrètes, introduisaient en France et exportaient des carburants sur lesquels-ils ne payaient aucun droit de douane.

Le tribunal correctionnel de Rouen a condamné Potier, ancien directeur de l'usine de Petit-Quevilly, à 13 mois de prison et 500 francs d'amende ; Giverny, ancien sous-directeur, instigateur des fraudes, à 18 mois de prison et 500 francs d'amende ; Femelle, ancien collaborateur de l'usine et parent de Giverny, à 6 mois de prison et 500 francs d'amende. En outre, le tribunal a condamné Potier et Giverny à payer solidairement 600.000 francs ; Giverny et Pernelle à 100.000 francs ; Giverny seul à 80.000 francs de dommages et intérêts envers la société Lille-Bonnières et Colombes.

En outre, sur intervention du service des douanes, Giverny a été condamné à un mois de prison ; Potier, 15 jours ; Ruquier 8 jours ; Leroux également 8 jours, mais avec sursis. Les quatre coupables devront payer à la douane une première amende de 1.013.396 fr. 22, une autre de 1.074.570 fr. 67., les cinq centimes par franc de ces amendes et, enfin, une astreinte de 375.000 francs, montant des moyens de transports non saisis ayant servi la fraude.

Le tribunal a déclaré civilement responsable le président du conseil d'administration de la société Lille-Bonnières et Colombes.

---

UNE VIEILLE AFFAIRE  
(Le *Journal des finances*, 25 juin 1937)

C'est une histoire dont l'origine remonte assez loin, mais qui vient seulement d'avoir son épilogue. Il y a trois ou quatre ans, d'importantes sorties clandestines d'essence étaient constatées à l'usine de Petit-Quevilly de Lille-Bonnières-Colombes.

Après enquête, la société était amenée à déposer une plainte pour vol contre le directeur et le sous-directeur — simplement — de cette usine, tandis que, de son côté, l'Administration déposait une plainte en fraude.

Après un long sommeil, l'affaire vient de venir devant le tribunal correctionnel de Rouen. Celui-ci, après avoir infligé aux inculpés diverses peines de prison, a accordé à Lille-Bonnières-Colombes la restitution de la valeur des marchandises détournées, ce qui ne constituera peut-être pour elle qu'une satisfaction platonique, et a alloué à la Douane 3 millions et demi d'indemnité.

La société étant civilement responsable de ses préposés, c'est sur elle que retombait nécessairement cette charge. Mais on sait que l'Administration n'est pas ennemie des transactions ; un arrangement est certainement intervenu entre elle et Lille-Bonnières, puisque le jugement du tribunal de Rouen donne acte de son « désistement antérieur ».

Si, de toute façon, cette affaire ne paraît pas coûter à Lille-Bonnières-Colombes — pour ce qui concerne spécialement le litige avec la Douane — les 17 millions dont il avait été jadis question, il serait néanmoins intéressant de savoir à quel prix on a

transigé. La question mériterait d'être posée et le sera sans doute à la prochaine assemblée, à moins que d'ici là — la réunion n'ayant pas lieu généralement avant septembre — l'oubli ne se soit fait.

---

Lille, Bonnières et Colombes  
(*Le Journal des débats*, 28 septembre 1937)

Les comptes de l'exercice au 31 mars 1937, annoncés dans nos feuilles du 8 septembre, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 24 courant. Rappelons que cet exercice se solde par un bénéfice net de 1 million 475.732 francs, qui vient en déduction du solde débiteur antérieur ramené ainsi à 7.189.297 fr.

L'assemblée a décidé de faire disparaître ce compte débiteur par prélèvement d'une somme d'égale importance sur le poste réserve et fonds d'amortissements, de sorte que le compte de profits et pertes se trouve ainsi balancé.

Dans son rapport, le conseil d'administration déclare : « On pouvait envisager des résultats plus favorables et qui correspondraient mieux à l'importance de l'équipement industriel et commercial et au volume des affaires de la société. Mais l'amélioration du marché a été plus lente et moins nette qu'on ne l'avait prévue, les charges d'exploitation se sont accrues du fait de la mise en vigueur des nouvelles lois sociales, enfin, le prix d'achat des marchandises a subi, depuis quelques mois, une importante plus-value par suite de la hausse des prix sur le marché mondial et de celle des frets. Or, les cours de distribution à la clientèle française n'ont, le plus souvent, suivi cette marche ascendante qu'avec un certain retard. »

Les sociétés dans lesquelles Lille-Bonnieres et Colombes est intéressée fonctionnent de leur côté dans des conditions satisfaisantes.

Au cours de son allocution, qu'il termine sur une note optimiste, le président a fait ressortir qu'un certain équilibre a été réalisé dans le marché de la distribution des produits du pétrole. Les importateurs grands et petits paraissent avoir compris qu'une lutte comme celle vécue pendant plus de deux ans devait fatalement aboutir, surtout pour les nouveaux venus, à un véritable désastre. Sans pouvoir dire que le marché est définitivement assaini, on peut espérer cependant que les plus mauvais jours sont passés.

---

L'AFFAIRE DU PETIT-QUEVILLY  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> octobre 1937)

Au mois de juin dernier, nous avons rapporté (voir *Notes et Réflexions* du 25 juin) qu'un arrangement était intervenu entre Lille-Bonnieres et Colombes et le fisc, à propos de sorties clandestines d'essence qui s'étaient produites à l'usine du Petit-Quevilly,

Nous ajoutions que si, dans ces conditions, cette affaire ne paraissait pas devoir coûter à la société le prix un moment mis en avant, il serait cependant intéressant de connaître sur quelles bases les Douanes avaient accepté de transiger et qu'en conséquence, la question méritait d'être posée à la prochaine assemblée.

Cette assemblée vient d'avoir lieu, le 24 septembre ; un actionnaire a posé la question. Il a fait remarquer que la condamnation des délinquants, vraisemblablement insolvables, n'empêchait sans doute pas la société de demeurer civilement responsable, et que les actionnaires avaient le droit d'être fixés.

Cela n'a pas été du tout l'avis de M. Alexandre Palliez qui présidait l'assemblée.

M. Palliez n'a pas nié que la responsabilité de Lille-Bonnières et Colombes fut engagée et s'il ne croit pas à l'insolvabilité totale des individus condamnés, il n'a pas l'air, non plus, de se faire beaucoup d'illusions sur l'importance des sommes — impossible à évaluer dès maintenant — qu'ils pourront payer. En revanche, il s'est refusé à donner le moindre renseignement sur les modalités de l'accord intervenu avec les Douanes.

À son avis, ce ne serait pas de l'intérêt des actionnaires — il n'a, du reste, pas dit pourquoi — mais surtout il est formellement tenu à une complète discrétion par la Douane elle-même « qui n'a pas autorisé la société à porter sur la place publique des conventions qui doivent rester privées ».

Il n'est pas permis de douter que cet argument, invoqué par l'honorable M. Palliez pour justifier son silence, soit exact; mais il va navrer tous ceux qui croyaient que l'Administration était une maison de verre.

En définitive, les actionnaires de Lille-Bonnières et Colombes sont condamnés à ne jamais savoir ce que leur coûte l'affaire de Petit-Quevilly, les contribuables ce qu'elle représente pour le Trésor public.

---

ENCORE L'AFFAIRE DU PETIT-QUEVILLY  
(*Le Journal des finances*, 5 novembre 1937)

À la suite de la note que nous avons publiée au lendemain de l'assemblée du 24 septembre de Lille-Bonnières-Colombes à propos de l'affaire du Petit-Quevilly (Voir Notes et Réflexions du 1<sup>er</sup> octobre), nous avons reçu de M. Lesaché, sénateur de l'Aube, la lettre ci-après :

Monsieur le directeur,

On doit approuver nettement les observations que, dans votre numéro du 1<sup>er</sup> octobre, vous avez consacré à « l'affaire du Petit-Quevilly ».

Il est inadmissible que le président d'une grande société comme Lille-Bonnières et Colombes, se refuse à répondre à un actionnaire qui pose une question aussi sérieuse que celle relative aux détournements de pétrole, commis au préjudice de la société et de la Douane par des agents de cette société.

Il y a certainement eu faute de la direction, car on ne peut admettre que des canalisations occultes aient pu être établies et employées pendant un certain temps sans que le directeur ou l'administrateur délégué s'en soit aperçu.

Il y a évidemment là des responsabilités et le silence regrettable de M. Palliez n'a d'autre raison que de couvrir ces responsabilités. C'est un fort mauvais exemple dont je ne manquerai pas de tirer argument en temps voulu. Des incidents de ce genre démontrent combien il est nécessaire de préciser les devoirs et, par conséquent, les responsabilités du président du conseil d'administration en complétant l'article 22 de la loi de 1867, comme le Gouvernement le demande dans le projet de loi de Finances de 1938.

Veillez agréer, etc.

Signé : LESACHÉ.

La moralité à tirer de tout ceci semble être qu'il y a longtemps que l'affaire du Petit-Quevilly serait enterrée et oubliée si le conseil de Lille-Bonnières-Colombes avait pris le parti de répondre immédiatement aux demandes qui lui étaient présentées par les actionnaires.

---

NÉCROLOGIE  
Alexandre Palliez  
(*Excelsior*, 27 juillet 1938)

On annonce la mort de M. Alexandre Palliez, décédé à Paris, muni des sacrements de l'Église, à la suite d'une courte maladie.

M. Alexandre Palliez était président du conseil d'administration des sociétés : Lille, Bonnières et Colombes, la Rente foncière, Société générale des cirages français, Société des pétroles de Silva-Plana ; administrateur et membre du comité de direction de la Compagnie française des pétroles, de la Compagnie française de raffinage ; administrateur de l'Energie industrielle, de la Société du Grand Hôtel, etc.

Il était officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, commandeur du British Empire, D. S. O. commandeur de l'ordre de Léopold II, de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, etc. ; chevalier de l'Étoile Polaire de Suède, etc., etc.

M. A. Palliez était père et beau-père de M. et Mme G. da Silva Ramos ; grand-père de M. et Mme Philippe Millet, de M. Bernard Vernier-Palliez, de M. Jean-Charles et de Mlle Béatrice da Silva Ramos.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 29 juillet, à 11 heures précises, en l'église Saint-Honoré d'Eylau. L'inhumation se fera au cimetière de Passy. Le présent avis tient lieu de faire-part.

---

Marcel MALLET, président

Né le 18 juin 1844 à Paris.  
Fils de Paul Mallet (ci-dessus) et de Marie-Pauline Coze.  
Marié en 1923 avec Andrée Lebouc, fille d'un général. Dont Marie-Pauline (1925).

---

Il succède à son père à l'Éclairage, chauffage et force motrice et à la Saint-Quentinoise d'Éclairage et de chauffage.  
Administrateur de la Société des Huiles combustibles (1919-1923).  
Représentant de LBC à la Cie française des pétroles (1938).  
Maire de Vauxbuin.

---

Décédé le 30 juin 1944 à Vaumoise (Oise).

*Annuaire industriel*, 1938

LILLE-BONNIÈRES et COLOMBES (Soc. de), Siège social, 10, r. de Calais, Paris, 9<sup>e</sup>. Trin. 02-20 (10 lignes). Inter Trin. 00-75 (2 lignes). Ad. t. Pétroles-Paris. Cap. : 50.000.000 fr. — Cons. d'adm. : MM. [Victor] Panquin, [Maurice] Danset, L[ouis] Palliez, baron de Steenhault, [Georges] Renard, M. [Marcel] Mallet, [Édouard] Rasson, M[arcel] Nagelmackers. Usines : Rouen (S.-I.) ; Colombes (Seine) ; La Pallice (Char.-Inf.) ; Port-St-Louis-du-Rhône. Entrepôts : Dunkerque (St-Pol-sur-Mer), Lomme-lez-Lille, Marseille (St-Louis-les-Ayglades), Dijon, St-Satur, Bordeaux, Calais, Ivry, Saumur, Lyon.

Essences, pétroles, benzols et carburant. Huiles et graisses industrielles, vaselines, mazout. Insecticides domestiques et agricoles (4-291-124).

---

NÉCROLOGIE  
Maurice Danset  
(*Le Temps, Le Figaro...* , 1<sup>er</sup> avril 1938)

On annonce la mort de M. Maurice Danset administrateur de la Société anonyme de Lille-Bonnières et Colombes, etc., trésorier de la chambre syndicale de l'industrie du pétrole, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris muni des sacrements de l'Église, le 30 mars.

De la part de Mme Maurice Danset, M. et Mme Louis-F. Danset et leur fille, Mme R. Verwilghen, M. M.-E. Danset et de toute la famille.

Les obsèques auront lieu samedi 2 avril à 11 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, où l'on se réunira.

Le présent avis tient lieu d'invitation.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*La Liberté*, 24 septembre 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 23 septembre, sous la présidence de M. Marcel Mallet, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1938 — analysés précédemment — qui se soldent, après affectation de 7.778.432 fr. aux amortissements et après déduction des intérêts, agios et changes obligataires, par un bénéfice net de 2.884 293 francs.

Un dividende de 45 francs par action de priorité et de 20 francs par action ordinaire sera mis en distribution le 1<sup>er</sup> octobre prochain, sous déduction des impôts, soit net : actions de priorité nominatives 37 fr. 71 (impôt de 16,20 pour 100) et 33 fr. 30 (impôt de 26 %) au porteur 26 fr. 53. actions ordinaires nominatives 16 fr. 76 (impôt de 16,29 pour 100) et 14 fr. 80 (impôt de 26 %), au porteur 11 fr. 16. Le report à nouveau s'élève à 52.579 francs.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Le Temps*, 24 septembre 1938)

L'assemblée du 23 septembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1938 se soldant par un bénéfice de 2.884.293 francs. Elle a décidé, après dotation de la réserve légale, de répartir un dividende brut de 45 francs par action de priorité et de 20 francs par action ordinaire.

Payement le 1<sup>er</sup> octobre aux taux nets ci-après; action de priorité, au nominatif, 37 fr. 71 (soumis à l'impôt de 16,20 %), et 33 fr. 20 (impôt de 26 %) ; au porteur, 26 fr. 53 ; action ordinaire au nominatif, 16 fr. 76 (impôt de 16,20 % et 14 fr. 80 (impôt de 26 %) ; au porteur, 11 fr. 16.

Le rapport rend hommage à la mémoire de MM. Alexandre Palliez, président, et Maurice Danset, doyen du conseil d'administration, décédés.

Il rend compte de la physionomie et des résultats de l'exercice écoulé, puis donne des indications sur la marche des sociétés dans lesquelles Lille-Bonnières est intéressée et notamment :

Compagnie française des pétroles : l'activité de cette grande entreprise s'est considérablement développée.

Compagnie française de raffinage : les quantités de pétrole brut traitées sont en nouvelle augmentation en 1938.

---

Pétrolifères  
(*Le Matin*, 11 septembre 1939)

Pour Lille-Bonnières Colombes, le bénéfice d'exploitation de l'exercice au 31 mars s'élève à 14.541.290 francs, auquel s'ajoute 2.936.298 francs de revenu du portefeuille. L'assemblée se tiendra le 26 septembre.

---

(*Le Matin*, 2 octobre 1939)

L'assemblée ordinaire de Lille Bonnières-Colombes qui devait avoir lieu le 26 septembre a été reportée faute de quorum, à une date ultérieure.

---

*Annuaire Desfossés* 1933, p. 1252 :  
E. Rasson, G. da Silva Ramos, G. Robert, Georges Renard, M. Mallet, adm.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBE  
(*Paris municipal*, 9 mars 1941)

L'assemblée du 28 février, tenue sous la présidence de M. Mallet, a approuvé les comptes de l'exercice au 31 mars 1940. Le conseil indique dans son rapport que le solde bénéficiaire de 2.948.211 fr. aurait permis un dividende égal au précédent, soit 45 fr. aux actions de priorité et 20 fr. aux actions ordinaires, mais, en raison des circonstances et du souci de ménager la trésorerie, il s'est borné à proposer à l'assemblée, qui l'a ratifié, le report à nouveau du solde bénéficiaire, déduction faite de la réserve légale.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBE  
(*Le Journal*, 16 février 1942)

Le bilan de l'exercice clos le 31 mars 1941 se solde sans profits ni pertes contre un bénéfice net de 2.948.211 fr. l'exercice précédent.

---

LILLE-BONNIÈRES, COLOMBES.  
(*Le Journal*, 2 mars 1942)

Réunis en assemblée ordinaire le 25 février, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1940-41, se soldant sans profits ni pertes.



MM. Marcel Nagelmackers et Edmond [Édouard] Rasson ont été réélus administrateurs. La nomination de M. Jean de Meeûs comme administrateur a été ratifiée.

Une assemblée extraordinaire, tenue le même jour, a modifié l'article des statuts relatif à l'objet social.

---

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Le Journal*, 28 décembre 1942)

Bénéfice de l'exercice au 30 mars 1942 : 9.223.194 fr., qui sera porté à la provision pour renouvellement du stock de départ.

---

LILLE-BONNIÈRES, COLOMBES  
(*Le Journal*, 11 janvier 1943)

Les actionnaires, réunis en assemblée ordinaire le 6 janvier, ont approuvé les comptes de l'exercice 1941-1942 se soldant par un bénéfice d'exploitation de 10.650.288 fr. Déduction faite des intérêts débiteurs, agios et service des obligations, il subsiste un solde de 9.283.194 fr. qui a été intégralement porté en accroissement de la provision pour renouvellement du stock de départ, qui s'élève ainsi à 49.458.658 fr.

D'autre part, le conseil a été autorisé à émettre un emprunt de 60 millions de francs. Une première tranche de 45 millions serait émise le 13 janvier afin de rembourser les obligations 5 % 1930 restant en circulation, le surplus devant être émis ultérieurement sur décision du conseil.

---

ASSEMBLÉES  
LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES  
(*Paris municipal*, 3 octobre 1943)

Les comptes de l'exercice au 31 mars ont été approuvés par l'assemblée du 24 septembre. L'excédent des profits sur les charges d'exploitation s'élevant à 8 millions 097.900 francs a été porté aux amortissements étant donné qu'aucune dotation de cette nature n'a été faite au cours des deux derniers exercices.

Dans son rapport, le conseil souligne que si un bilan parfaitement équilibré a pu être présenté à l'assemblée, la société le doit à son domaine immobilier et à son équipement industriel. En effet, un certain nombre de ses entrepôts sont toujours sous réquisition, sa flotte fluviale a conservé une assez grande activité, tous ses wagons-citernes sont utilisés au maximum, ainsi que les camions qui restent et dont partie sont affectés au transport de denrées diverses pour compte d'autrui. D'autre part, la société a intensifié dans une certaine mesure la production des combustibles solides à base de bois.

---

Édouard RASSON, président

*Annuaire Desfossés* 1948, p. 949 :

E. Rasson, président ; P. Latrille, G. Lelarge, J. de Méeus, Georges Renard, Philippe Millet, M. Nagelmackers, Louis Palliez, Georges Renard, Pierre Sabatié-Garat, adm.  
J. Cagnat et M. Panquin, comm. cptes ; Adolphe Cagnat, suppl.

1946 : nationalisation de l'électricité.

Les hommes du groupe Mercier (Girousse, Baumgartner...)  
se reconvertissent dans les affaires pétrolières liées au même  
personnage.

*Annuaire Desfossés* 1948, p. 949 :

E. Rasson, président ; P. Latrille, G. Lelarge, J. de Méeus, Ph. Millet, Louis Palliez, Georges Renard, Pierre Sabatié-Garat, H. Floquet, adm.  
J. Cagnat et M. Panquin, comm. cptes ; Adolphe Cagnat, suppl.

---

Lille-Bonnières-Colombes

*(L'Information financière, économique et politique, 29 juin 1950)*

Le chiffre d'affaires de l'exercice — butane exclu — s'est, élevé à 7 milliards 74.525.800 fr. contre 4.734.000.000 francs l'an dernier. Le chiffre d'affaires du butane s'est élevé à 70.942.800 francs, indique le rapport présenté à l'assemblée du 27 juin.

125.365 tonnes de produits blancs et 71.462 tonnes de produits noirs ont été vendus contre 106.912 t. de produits blancs et 50.697 t. de produits noirs. Les ventes de butane se sont élevées à 846 tonnes.

Les résultats de l'exploitation métropolitaine continuent à s'améliorer.

Parmi les filiales, la Société Algérienne des Huiles Minérales a distribué 15 % et la Compagnie Marocaine des Carburants 10 %. Leurs capitaux ont été portés respectivement à 100 et 200 millions.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1949 et voté le dividende de 40 fr. brut par action, payable à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil à émettre des emprunts obligataires nouveaux pour un maximum de 250 millions.

L'assemblée a décidé l'élévation du capital de 250 millions à 312.500.000 francs par incorporation de réserves et élévation de 500 à 625 fr. du nominal des actions, et le regroupement des actions en titres de 2 500 fr. en vue du retrait de la S I C O.V A.M. En outre, elle a autorisé le conseil à augmenter le capital par incorporation de la réserve de réévaluation.

---

*Annuaire Desfossés* 1953, p. 750 :

E. Rasson, président ; G. Lelarge, v.-dt ; Richard Baumgartner, v.-pdt dél. ; J. de Méeus, Jean Terray, P. Latrille, P. Revilliod, Paul Millet, Sudener, adm.  
Adolphe Cagnat et M. Panquin, comm. cptes ; A. Fiastre, suppl.

---

Richard BAUMGARTNER, président

## Lille-Bonnières et Colombes [Desfossés 1956/716]

S.A. 1909 par fusion des Huiles minérales de Colombes (1865) et de Lille et Bonnières (1877).

Siège : Paris, 10, rue de Calais.

Conseil d'adm. :

Baumgartner (Richard)[1903-1988][Marié à Anne-Marie-France Mercier, fille d'Ernest Mercier. X-Génie maritime. Anc. dir. gén. Nord Lumière. Vice-pdt, puis pdg LBC (1946-1972)], 303 (UEIFE), 716 (pdg LBC), 997 (SACM), 1212 (Sudener), 1232 (Forclum).

Lelarge (Georges)[Élouges, Belgique, 1884-Paris, 1956][Dir. gén. LBC dès les années 1920], 716 (v.-pdt LBC).

Girousse (Gaston)[1880-1963][Ép. Marguerite Bérard, fille d'Aristide, insp. gén. poudres. Enf. : 1 fils, Alain, puis trois filles dt Simonne ép. Pierre Révilliod\*. X, Supélec, École sup. PTT. Secr. gén. (jan. 1914), dir. (1919), adm. délégué (1924), v.-pdt, puis pdt du Nord-Lumière. Adm. de diverses autres soc. du groupe de l'Union d'électricité (Ernest Mercier) et de la Soc. Lyonn. des eaux. Cumule sous l'Occupation la direction de tous les secteurs électriques parisiens. Résistant, juste parmi les Nations. ], 716 (LBC), 1212 (pdt SUDENER), 1232 (pdt FORCLUM depuis 1947), 1313 (SMD), 1360 (Unelco).

Latrille (P.), 716 (LBC).

Meeûs (Jean de)[Paris, 1886-Suresnes, 1956][Fils d'Ernest de Meeûs. Ép. Marie-Yvonne Basse. Dont Jacques (ép. Micheline Buguet), Yves (ép. Renée du Pin de la Guérivière), Jean-Claude. Dir de la Société générale entre les deux-guerres. Son repr. au conseil de la CALIF], 704 (Cie française des pétroles : nom. ratifiée en 1953), 716 (LBC), 740 (Caplain Saint-André), 960 (Forges et chantiers de la Méd.), 1614 (COGETRAVOC).

Revilliod (Pierre)[1895-1971][Fils d'Augustin Revilliod, préfet. Marié en 1925 avec Simone Lebouc, fille d'un général et sœur d'Andrée, mariée à Marcel Mallet, l'ancien président de LBC, puis avec Simonne Girousse, fille aînée de Gaston Girousse. Licencié en droit, il débute comme chef de cabinet de son père, préfet des Htes-Alpes, puis continue sa carrière ds la préfectorale, notamment comme chef de cabinet de Sarraut à la présidence du conseil (1936), puis à l'Intérieur (1938). Ses fonctions sous l'Occupation, en particulier comme préfet de la Seine-et-Oise (jan. 1943-août 1944), lui valent d'être suspendu à la Libération], 716 (LBC).

Terray (Jean)[Schneider], 128 (dg UEIF), 172 (Crédit foncier colonial), 465 (HPLM), 481 (Port de Rosario)[sachant que Gustave-Adrien Schneider ép. Dlle Hersent (BM 1955)], 716 (LBC), 891 (Creusot), 900 (Tréf. laminoirs du Havre), 1407 (UCLAF), 1519 (Tanneries de France).

CAPIC (*Auxiliaire de placements indus. et commerciaux*)[< Capoulade (CFP)], 716 (LBC).

Éts Melin et Houguenague.

[Sté algérienne des huiles minérales Stelline](#).

Cagnat (A.), 284 (comm. cptes La Rente foncière), 716 (comm. cptes LBC), 1119 (comm. cptes Houdaille), 1445 (comm. cptes Gévelot), 1704 (comm. cptes Sallandrouze), 2143 (comm. cptes Orosdi-Back), 2203 (comm. cptes Public. périod. Desfossés-Néogravure).

Panquin (M.), 716 (comm. cptes LBC).

Arrachart-Fiastre (M.), 716 (comm. cptes suppl. LBC).

Objet :

Entrepôts de mer à Rouen, [La Pallice](#) [endommagé par bbt 10/8/1944], Sète, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Antibes.

Dépôts : 25 en France.

Participations : CFP, CFR, Champenoise des carburants, Sté de distribution de carburants Stelline, Dépôts de pétroles côtiers, Dépôt pétrolier de Mourepiane, TRAPIL, SNPA-Pétroles d'Aquitaine, Distrib. des gaz des Pyrénées, [CFP-Maroc](#), [Cie française de distribution des pétroles en Afrique](#), [Cie française de matériels pétroliers \(Afrique équatoriale et tropicale\)](#), [Cie française de dépôts pétroliers au Cameroun](#).

CAPITAL SOCIAL : 1.040 millions de fr., divisé en 260.000 actions de 4.000 fr. À l'origine, 4.350.000 fr.

Porté en 1912 à 5.350.000 fr. ; en avril 1920 à 12 millions ; en octobre 1920 à 25 millions ; en décembre 1924 à 37.500.000 fr. ; en janvier 1927 à 40 millions, et en 1929 à 50 millions de fr. Porté en 1947 à 100 millions par l'émission à 550 fr. de 100.000 actions nouvelles de 500 fr., puis à 250 millions par création de 300.000 actions nouvelles de 500 fr. attribuées gratuitement aux propriétaires des 100.000 actions anciennes (3 nouv. pour 1 anc.). Porté en 1950 à 312.500.000 fr. par élévation du nominal à 625 fr. Regroupement en titres de 2.000 fr. à partir du 3 septembre 1951-

Porté fin 1953 à 325 millions par création de 5.000 actions de 2.500 fr. (apports). Porté en 1954 à 520 millions par élévation du nominal à 4.000 fr. Porté en 1955 à 1.040 millions par émission à 5.000 fr. de 130.000 actions de 4.000 fr. (1 pour 1).

**OBLIGATIONS :**

9.000 de 5.000 fr. 4 % net, émises à 4.850 fr. en 1943. Amort. de 1944 à 1975, Tirage ou Rachat, sauf Rachat Anticipé à partir du 10 février 1944. Coupon : 10 août.

9.000 de 5.000 fr. 4 % net, émises en 1946. Am. 1947-1970 par T. ou R., sauf R. A. à partir du 1<sup>er</sup> mars 1947. Coupon : une fois l'an, le 1<sup>er</sup> mars.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE : dans les douze mule qui suivent la clôture de l'exercice.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale. 5 % d'intérêt aux actions. Prélèvements facultatifs pour réserves ou reports sur le solde . 90 % aux actions, 10 % au conseil.

LIQUIDATION : Apurement du passif, le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Service des titres ; Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.

**Paiement des coupons**

Paris : Crédit Lyonnais, Banque nationale pour le commerce et l'industrie, Société générale de crédit industriel et commercial, Crédit commercial de France, Comptoir national d'escompte, Société générale pour favoriser le développement du commerce, et de l'industrie en France, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Banque de l'Union parisienne, l'Union européenne industrielle et financière.

Bruxelles et Liège : MM. Nagelmackers fils et Cie.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 38 et Bourse de Lille ; obligations 63. Notice SEF PE 12.

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 37 et 1 (1<sup>er</sup> décembre 1951), 47 fr. et 188 fr. ; 38 et 2 (1<sup>er</sup> juillet 1952). 39 fr. et 156 fr.; 39 et 3 (1<sup>er</sup> juillet 1953), 65 fr. et 260 fr. ; 4 (1<sup>er</sup> juillet 1954), 328 fr. ; 5 : droit de souscription ; 6 (1<sup>er</sup> juillet 1955), 410 fr.

	Amort.	Prov.	Bénéf. net	Réserv.	Divid. et tant.	vid. brut par ac
	(En 1.000 fr.)					(En fr.)
1946-47	15.833	—	—	—	—	—
1947-48	31.142	—	—	—	—	—
1948-49	44.551	—	13.392	670	12.500	25 00
1949-50	102.150	—	21.828	1.091	20.833	40 00
1950-51	201.096	24.036	36.378	1.818	30.018	225 00
1951	144.234	1.654	23.118	1.156	24.462	187 50
1952	219.841	67.030	47.290	2.364	40.755	302 60
1953	245.769	52.377	113.140	63.505	55.972	400 00
1954	316.072	49.824	115.346	45.471	69.875	500 00

**BILANS (En 1.000 francs)**

	31 mars 1951	31 déc. 1951	1952	1953	1954
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations (nettes)	882.745	1.034.392	1.198.470	1.391.780	1.455.763
Autres valeurs immobilisées	448.925	354.466	269.815	344.063	291.831
Réalisable ..					
Valeurs d'exploitation	967,731	1.078.642	1.126.393	1.138.656	1.214.466

Débiteurs	1.351.539	1.295.013	1.416.948	1.928.709	1.843.811
Titres de placement	265.496	298.706	324.477	328.326	406.226
Disponible	511.851	294.855	601.934	673.672	483.926
Dommages de guerre	43.966	42.533	19.340	19.339	24.241
	<u>4.472.243</u>	<u>4.893.627</u>	<u>4.967.377</u>	<u>5.819.445</u>	<u>5.720.264</u>
PASSIF					
Capital	312.500	312.500	312.500	325.000	520.000
Réserves	864.261	385.891	385.915	481.464	295.276
Fonds de renouvellement et provisions	620.705	869.072	1.163.273	1.923.738	1.341.986
Dettes à long terme	266.078	234.925	227.862	153.259	119.250
Dettes à court terme	2.872.221	2.568.121	2.820.537	3.472.854	3.328.406
Bénéfices	86.378	23.118	47.290	113.140	115.348
	<u>4.472.243</u>	<u>4.893.627</u>	<u>4.967.377</u>	<u>5.819.445</u>	<u>5.720.264</u>

WW 1979 :

AUBRY (J.-N.) : LBC (1932-1946), puis Ossude, Bendix, etc.

WW 1979 :

BAUMGARTNER (*Richard, Paul*), ingénieur du génie maritime. Né le 20 nov. 1903 à Paris. Fils d'Amédée Baumgartner (1875-1973), chirurgien (voir W.W. in France, 11<sup>e</sup> éd.), et de Mme, née Mathilde Clamageran. Mar. le 15 oct. 1935 à Mlle Anne-Marie-France Mercier (4 enf. : Luc, Catherine [Mme Claude Arnoux], Nathalie [Mme Thierry Kœchlin], Guillaume). Études : Lycée Buffon à Paris. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique. Carr. : ingénieur du génie maritime, directeur général de Nord-Lumière (jusqu'en 1946), puis vice-président, président-directeur général, puis président d'honneur (depuis 1972) de la Société Lille-Bonnières et Colombes, [1951 : adm. SACM\* suite au décès du baron de Watteville-Berckheim ECP, fils de Jean et mari de Jacqueline de Neufelize, la fille d'André], président-directeur général (1965-1966) de la Société alsacienne de constructions mécaniques, puis président-directeur général (1966-1972) puis président d'honneur de la Société Hispano-Alsacienne (holding) devenue (1968) la Société alsacienne de participations industrielles (Alspi\*), vice-président (1968), puis administrateur de Total-Compagnie française de distribution [suite à l'apport à Total du réseau de LBC], président-directeur général (1972-1975) du Groupement Atomique Alsacienne Atlantique (G.A.A.A.) devenu (1973) Groupement pour les activités atomiques et avancées (G.A.A.A.), administrateur de la Compagnie générale d'électricité, gérant (jusqu'en 1965) de la Société de construction d'une usine de séparation isotopique (Pierrelatte), président d'honneur (depuis 1969) du Groupement de la mécanique lourde. Décor. : officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, médaille de la Résistance. Sport : alpinisme. Adr. : privée, Clos Amédée, Menthon-Saint-Bernard, 74290 Veyrier-du-Lac.

WW 1971 :

GALLOIS-MONTBRUN : 1933-60 Cie méridionale des pétroles (filiale de LBC) et LBC. 1950 Lait Gloria.

WW 1979 :

MILLET (*Philippe*, Julien, Louis), directeur et administrateur de sociétés. Né le 13 mars 1909 à Melbourne (Australie). Fils d'André Millet, officier de marine [lui-même fils de René, ambassadeur de F, résid. gén. en Tunisie], et de Mme, née Berthe Foiret. Mar. en secondes noces le 22 janv. 1948 à Mlle Nicole Flach (2 enf. [de son premier mariage en fév. 1934 avec Jacqueline Vernier-Palliez (fille de Marie-Thérèse Palliez, petite-fille d'Alexandre Palliez, patron de Lille, Bonnières et Colombes)] : Jean-Pierre, François et 4 enf. de son premier mariage : Hubert [1936], Bruno, Bernard, Patrick). Études : Lycées Janson-de-Sailly et Saint-Louis et Faculté de droit de Paris. Dipl. : diplômé de l'École libre des sciences politiques, licencié en droit. Carr. : à la [Société de Lille-Bonnières et Colombes \(1934-1957\)](#), [administrateur de la Silva-Plana (1935), présidée par son beau-père], directeur du département des relations extérieures de Total-Compagnie française de distribution (1957-1975), administrateur, puis président-directeur général [à la suite de son beau-père Alexandre Palliez] de la société La Rente Foncière (1935-1977)[alors fusionnée avec la SPGF], administrateur de la Société privée de gestion financière [future BPGF de Jean-Luc Gendry](depuis 1977), président-directeur général de la Société d'études et participations financières, foncières et immobilières. Décor. : officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45, médaille des évadés. Membre de l'Automobile-Club de France, de l'Aéroclub de France et du Yacht-Club de France. Adr. : prof., 27-29, rue des Poissonniers 92200 Neuilly-sur-Seine ; privée, 45 *bis*, bd du Commandant-Charcot, 92200 Neuilly-sur-Seine.

---

WWE 1967 :

LESSAULT Simon. Administrateur de sociétés. Né à Sainte-Fauste (Indre), le 12. 2.1897. M. : avec Nelly Vignaux. Ét. : Éc. Polytechn. Gr. univ. : ing. du Génie mar. Carr. : prés. Union électr. d'outre-mer, d'Électr. et eaux de Madagascar, Soc. monégasque d'électr., prés.-dir. gén. Sudener, adm. Forclum, Hydro-énergie, Cie gén. des ascenseurs et Éts Hamm réunis, Banque auxiliaire pour le comm et l'industrie, [Lille-Bonnières et Colombes](#), Soc. marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité. Décor. : off. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G.M. I. A. priv. : 4, rue Pierre-Cherest, 92 Neuilly-sur-Seine ; prof. : 52, rue de Lisbonne, 75 Paris 8 France [= UNELCO].

---

1968 : apport du réseau de distribution de LBC à Total.

Président de Lille-Bonnières  
RICHARD BAUMGARTNER N'EXCLUT PAS UNE ALLIANCE  
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 15 mai 1969)

M RICHARD BAUMGARTNER, président de la société de gestion de titres Lille-Bonnières et Colombes, a dû, lors de l'assemblée du 12 mai, justifier l'existence de la société aux yeux d'un actionnaire contestataire.

Le portefeuille géré par la société est constitué aux deux tiers par les actions de seulement trois sociétés : Alspi (40,8 millions de francs), Compagnie française de raffinage (15,5 millions de francs) et Compagnie française des pétroles (10 millions). Il a été demandé à M. Baumgartner s'il ne serait pas plus simple de répartir les titres de ce portefeuille aux porteurs d'actions Lille-Bonnières et Colombes qui pourraient ainsi en percevoir directement les dividendes.

Les deux raisons

Réponse de M. Baumgartner : « Une telle opération n'est pas prévue pour deux raisons :

» D'une part, elle poserait des problèmes assez complexes, en raison de l'existence d'emprunts obligataires ; d'autre part, les actionnaires ne souffrent pas de la situation présente de la société car le rendement des actifs sociaux, lesquels comprennent, outre les titres précités, quelques autres participations intéressantes, marque un accroissement constant. »

Si M. Baumgartner envisage une transformation, il s'agirait plutôt d'un regroupement avec une autre société. Il a précisé que le conseil d'administration se réunirait bientôt pour étudier une telle opération.

---

Les fruits secs de la concentration  
(par Pierre Bléton, *Les Financiers*,  
Éditions Économie et humanisme/Les Éditions ouvrières, Paris, 1969)

[63] Le développement du groupe de la Compagnie Française des Pétroles, au stade du raffinage (Compagnie Française de Raffinage) et de la distribution (Total), a eu des répercussions financières beaucoup plus sensibles. [...] Lille-Bonnières et Colombes, autre partie prenante du groupe, a réalisé une profonde et importante conversion. Elle s'est allégée systématiquement de son portefeuille pétrolier, dégageant plusieurs dizaines de millions de ressources qu'elle a consacrées à des participations variées ; présente modestement dans l'électronique et dans l'industrie nucléaire<sup>9</sup>, elle a joué un rôle capital dans la fusion d'Hispano-Suiza avec l'Alsacienne de Constructions Mécaniques, puis l'éclatement de la nouvelle société entre les « grands » des différentes branches industrielles intéressées (matériel aéronautique, machines-outils, câbles...) <sup>10</sup>. [...]

---

RICHARD BAUMGARTNER N'EXCLUT AUCUNE MUTATION FUTURE DE  
LILLE-BONNIÈRES  
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 14 novembre 1969)

INTERROGÉ, comme à chaque assemblée sur une éventuelle transformation de Lille-Bonnières et Colombes qu'il préside, M. Richard Baumgartner a fait le point.

L'activité de la société consiste essentiellement en la gestion d'un portefeuille de titres, constitué à fin 1968 pour les deux tiers par des actions de trois sociétés seulement : Alspi, Compagnie française de raffinage et Compagnie française des pétroles, qui fournissent près de 60 p. cent des revenus mobiliers — situation que contestent certains actionnaires.

#### POURPARLERS EN PERSPECTIVE

Le président, qui avait été interrogé à l'assemblée ordinaire annuelle, tenue en mai dernier sur le même sujet, avait précisé la position du conseil à cet égard : il avait alors indiqué que la transformation de la société, soit au moyen d'une répartition des titres en portefeuille, soit plutôt au moyen d'un regroupement de Lille-Bonnières et Colombes avec une autre société, devrait être certainement ultérieurement envisagée.

M. Richard Baumgartner a précisé hier que des pourparlers ont été engagés depuis avec une autre société. Ils n'ont pas abouti car aucun terrain d'entente n'a pu être

---

<sup>9</sup> L.-B.C. est actionnaire de Fotos, d'Éts Grammont, de la Société industrielle des combustibles nucléaires [SICN], de la Société des usines chimiques de Pierrelatte.

<sup>10</sup> L'Alsacienne de constructions mécaniques est devenue l'Alsaciennes de participations industrielles (A.L.S.P.I.).

trouvé. Le conseil n'a pas actuellement de projet à l'étude mais demeure prêt à examiner toute possibilité nouvelle.

---

Racheté en 1972 par Suez en même temps qu'Alspi.

WW 1979 :

CASTRES SAINT MARTIN (Michel, Pierre), ... directeur adjoint (1968) puis directeur (depuis 1972) de la Compagnie financière de Suez\*, ... directeur général de la société Lille, Bonnières et Colombes (depuis 1972)...

MALET (Philippe)

RAVEAU : de Raveau-Cartier.

TERRAY (Jean) : BUE > adm. LBC.

---

Dafsa *Liaisons financières*, 1979 :

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES (SOCIÉTÉ DE)

157, AVENUE CHARLES-DE-GAULLE, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

#### ACTIONNAIRES

ABEILLE (CIE INDUSTRIELLE DE L')	10,88
détenu par PARTICIPATIONS MOBILIÈRES (SOCIÉTÉ)	10,36
PARTICIPATION TECHNIQUE	38,00
détenu par MINERAIS ET ENGRAIS (SOCIÉTÉ)	74,97
VERNES ET COMMERCIALE DE PARIS (BANQUE)	25,00
SAELT (AFFINAGE ETIRAGE LAMINAGE TRÉFILAGE)	9,50
détenu par NEUILLY (IMMOBILIÈRE. DU 157 AV. DE)	10,01
RHÉNAMÉCA (ATELIERS DE CHAUDRONNERIE ET DE MÉCANIQUE DU RHIN)	89,90
SUEZ (CIE FINANCIÈRE DE)	10,19

#### PARTICIPATIONS

ALSPI (ALSACIENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES)	52,60
qui détient A.KC, IMMOBILIÈRE	99,50
CENINVE	10,00
CENTENAIRE BLANZY	23,50
LYON ALEMAND LOUYOT (COMPTOIR)	35,15
RADIO ET TÉLÉVISION (SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE)	40,00
RHÉNAMÉCA	99,99
S.A.C.M.M., MULHOUSE (ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES)	88,00
S.C.A.C.	24,18
S.I.C.N. (COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE)	75,00
SICREL (SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES COMBUSTIBLES POUR RÉACTEURS ÉLECTROGÈNES)	22,00
SPIROTECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	20,00
USSI (CONSTRUCTION USINE SÉPARATION ISOTOPIQUE)	11,43
NEUILLY (IMMOB. DU 157, AV. DE)	99,98
qui détient SAELT (AFFINAGE ETIRAGE LAMINAGE TRÉFILAGE)	10,01



S.I.M.O.S. (SERVICE IMMOBILIER ET MOBILIER)	99,40
TÉLÉPHONE AUTOMATIQUE (LE)	20,30
TÉLÉTECHNIQUE (SOCIÉTÉ)	20,50
TOTALGAZ (FRANÇAISE DE GAZ LIQUÉFIÉS)	7,47
qui détient COBOGAL (BORDELAISE DE GAZ LIQUÉFIÉS)	50,00
DELTA-COMFORT	49,98
PRODUGAZ	97,93
SIGAP-OUEST (INDUST GAZ PET OUEST)	34,00
S.T.O.G.A.Z (STOCKAGE MANUT. GAZ)	27,90

---

(Les Échos [?], 2 décembre 1989)

Suez vient de racheter les actions de Jean-Marc Vernes dans Lille-Bonnières et Colombes qui a une vocation industrielle aussi bien que financière.

---

1991 : rachat par Fimalac (Marc Ladret de Lacharrière).

SUEZ : MAINTIEN DE COURS SUR LA CIM  
(Journal des Finances, 28 mars 1992)

Virage à 180 degrés. Alors qu'on attendait depuis plusieurs mois une cession par Suez de sa participation de 38,6 % (44,9 % en droits de vote) dans la CIM (Compagnie industrielle et maritime), Suez vient, au contraire, de racheter à Lille-Bonnières Colombes (groupe de Lacharrière) sa participation de 19,58 %, sur la base de 1.475 F par action (pour un cours avant suspension des cotations de 1.215 F et un plus haut, au début de l'année, de 1.399 F). Un maintien de cours sera organisé pour les actionnaires à ce même prix.

---

Sotrasol  
(Le Figaro, 27 mai 1992)

La Compagnie de Suez s'est engagée auprès de la société Lille-Bonnières et Colombes à lui céder au prix de 138 francs par titre 88,81 % du capital et les droits de vote de Sotrasol, détenus par ses filiales la Compagnie industrielle maritime et Comiphos. Lille-Bonnières et Colombes va mettre en œuvre à partir d'aujourd'hui une garantie de cours sur les actions de Sotrasol au prix de 133 francs.

---

LILLE-BONNIÈRES & COLOMBES

Les comptes consolidés du premier semestre 1992, établis avant impôt et participation, font apparaître les résultats intermédiaires suivants :

Résultats avant impôt et participation (en MF)	30-6-1991	30-6-1992
Résultat courant	94,5	110
Résultat exceptionnel	43,7	163

Résultat des sociétés intégrées	138,2	273
Résultat de l'ensemble consolidé :		
—avant écarts de consolidation	150,1	283,31
—après écarts de consolidation	157,9	270,9
Résultat part du Groupe	68	189,9

Au cours du premier semestre 1992, LBC a cédé sa participation dans la CIM et repris les activités de stockage de produits chimiques de cette dernière. Ces activités, regroupées au sein de LB Chimie, filiale à 100 % de LBC, sont exploitées par quatre sociétés : SOTRASOL au HAVRE et à BAYONNE, SIC à NANTES et à LA ROCHELLE, MAVRAC à MARSEILLE-LAVÉRA et PORT-SAINT-LOUIS, GENERAL TANK STORAGE à ANVERS.

LBChimie, premier stockeur de produits chimiques en France, dispose d'une capacité de 800.000 m<sup>3</sup> et devrait réaliser en 1992 un chiffre d'affaires de 230 MF.

Le profit dégagé sur la cession de la participation CIM constitue un élément important — 147,9 MF — du résultat consolidé. Ce profit a été partiellement affecté à l'amortissement immédiat des écarts de consolidation constatés lors de l'acquisition des titres de la branche stockage de produits chimiques.

L'accroissement du résultat courant de LBC tient essentiellement à l'introduction des résultats de la branche chimie dans la consolidation. À l'exception du COMPTOIR LYON-ALEMANT-LOUYOT (CLAL), dont le bénéfice est en retrait sensible, les sociétés industrielles du Groupe ALSPI ont légèrement amélioré leur contribution.

---

(Le Monde, 28 février 1996)

[...] LBC va absorber Alspi et le CLAL et va prendre le nom de Fimalac SA. Les actions de Fimalac SA feront l'objet d'une demande d'admission au marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris.

Fimalac SA regroupera les activités industrielles et de service à l'industrie du groupe et sera la société-mère de Centenaire Blanzy qui contrôlera les activités de communication. Les parités de fusion retenues devraient être de 9 actions Alspi pour deux actions nouvelles LBC ou d'un titre LBC pour 6 actions Clal.

---

LETTRE D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL DE L'ESTUAIRE DE L'ADOUR (2000, n° 3)

LBC BAYONNE

La pollution de la nappe phréatique sous les installations de LBC Bayonne due au déversement accidentel de méthanol a disparu grâce au pompage dans un piézomètre foré à cet effet. Néanmoins, des prélèvements et des analyses seront effectués jusqu'à nouvel ordre chaque mois. La remise en conformité de la cuvette, dont le défaut d'étanchéité est à l'origine de la pollution, est achevée.

Un programme sur quatre années a été établi pour le reste des installations.

Coût des travaux : 12 millions de francs.

L'arrêté préfectoral du 31 mars 2000 fixe les règles et devoirs de chaque intervenant au sein du plan particulier d'intervention élaboré en cas d'accident débordant les limites des installations.

Une sirène a été mise en place et fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Une réunion, à la sous-préfecture de Bayonne, en date du 10 novembre 2000, a permis de définir les actions suivantes :

- création d'une plaquette d'information du public qui sera co-éditée avec la Raffinerie du Midi au Boucau.
  - des réunions publiques seront organisées au début de l'année 2001, dans les différentes municipalités concernées par ces PPI.
- 

Fimalac vend LBC à One Equity Partners\* pour 243 millions d'euros  
par G. M.  
(*Les Échos*, 16 mars 2004)

Un peu plus de six mois après avoir annoncé sa mise en vente, Fimalac s'apprête à céder LBC, sa filiale de stockage de produits chimiques. Le groupe présidé par Marc Ladreit de Lacharrière est entré en négociations exclusives avec One Equity Partners\* pour un prix de cession de 243 millions d'euros, conforme aux estimations qui avaient été évoquées ces dernières semaines. La fourchette faisait état d'une valorisation d'entreprise de 200 à 250 millions d'euros.

Fimalac a reçu de la part du fonds d'investissement américain « une offre d'achat irrévocable ». En septembre, il avait déjà signé une lettre d'intention avec One Equity Partners, avant de rompre les négociations deux mois plus tard, car le fonds ne souhaitait discuter « que dans le cadre d'une exclusivité ». D'autres repreneurs s'étaient alors manifestés — plusieurs industriels du secteur et trois fonds d'investissement dans le non-coté, Carlyle, Eurazeo et Sagard —, mais les négociations avec One Equity Partners ont finalement été réactivées.

#### Endettement réduit

L'opération devrait être finalisée à la fin du deuxième trimestre, sous réserve de l'approbation des autorités de la concurrence en France et aux États-Unis. Elle devrait permettre à Fimalac de respirer financièrement, en ramenant son ratio endettement net/capitaux propres nettement sous le seuil de 100 %. En juin, il atteignait encore 107 % en incluant l'engagement Bank-Watch. Fimalac avait déjà allégé sa dette de 60,5 millions d'euros en début d'année en se désengageant de la coentreprise Engelhard-CLAL et de CLAL-MSX spécialisées dans le traitement des métaux précieux.

Avec la vente de LBC, le groupe de services aux entreprises ne comptera plus que trois actifs principaux : l'agence de notation Fitch, la société d'outillages et d'équipements de garage Facom-Beissbarth et le groupe de mobilier Cassina.

Le titre a terminé hier en retrait de 0,44 %, à 31,86 euros, affichant ainsi une décote de 30 % sur un actif net réévalué (ANR) estimé par les analystes autour de 45 euros par action. « Mais l'importante décote dont souffre le titre est amenée à se réduire avec le recentrage du groupe sur Fitch, sa pépite » estime Pierre Bucaille, chez Fideuram Wargny. Les résultats du groupe seront présentés demain.

#### LBC : fiche d'identité

- LBC est une société spécialisée dans le stockage des produits chimiques.
  - Elle dispose d'une capacité de stockage de 2,2 millions de mètres cubes répartis entre douze terminaux en France, en Europe et aux États-Unis.
  - Elle a réalisé l'an passé un chiffre d'affaires de 121,9 millions d'euros, en hausse de 0,2 % à périmètre et taux de change constants.
  - Deux facteurs l'ont affectée sur la période : la baisse du dollar, LBC réalisant près de 40 % de son activité et plus de la moitié de ses profits aux États-Unis, et l'augmentation des coûts.
  - L'Ebitda devrait s'élever à 44 millions d'euros en 2003, selon la société.
-